



Rapport Annuel 2017



Raiffeisen

Les chiffres clés



(Chiffres exprimés en millions d'EUR sauf membres Raiffeisen)

Table des matières

LES ORGANES DE LA SOCIETE	6 - 9
AVANT-PROPOS	10 - 13
RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION	14 - 17
LES ACTIVITES DE LA BANQUE	18 - 31
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	32 - 37
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017	38 - 41
- Bilan consolidé	38 - 39
- Hors-bilan consolidé	39
- Compte de profits et pertes consolidé	40 - 41
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	42 - 76
LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG	78

Les organes de la société



De gauche à droite :

Eric Peyer, Membre du Comité de Direction ;
Jean-Louis Barbier, Membre du Comité de Direction ;
Ernest Cravatte, Président du Conseil d'Administration ;
Guy Hoffmann, Président du Comité de Direction ;
John Bour, Vice-Président du Comité de Direction ;
Yves Biewer, Membre du Comité de Direction.

Conseil d'Administration

Ernest CRAVATTE	Président
Marion DIDIER	Vice-Président
Patrick KOSTER	Vice-Président

Romain BAUSCH

John BOUR

Lucien CLESSE

Marc FISCH

Marco GAASCH

Jos GLOD

jusqu'au 31.01.2018

Carlo HESS

Guy HOFFMANN

Henri LOMMEL

Raymond SCHADECK

Camille SCHRENGER

Claude STRASSER

Henri STRENG

Paul SUNNEN

Comité de Direction

Guy HOFFMANN	Président du Comité de Direction
John BOUR	Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Louis BARBIER	Membre du Comité de Direction
Yves BIEWER	Membre du Comité de Direction
Eric PEYER	Membre du Comité de Direction

Directeurs

Pierre BACK	Support Opérationnel
Romain FUNK	Marketing et Communication
Emile LUTGEN	Ressources Humaines
Paul MARCY	Risk Management
Jean-Luc MARTINO	Informatique
Mex THILL	Crédits et Juridique
Laurent ZAHLES	Banque Commerciale

Sous-Directeurs

Tom GRUNEISEN	Juridique
Georg JOUCKEN	Gestion Patrimoniale
Arnold MARX	Entreprises
Alain RIES	Marchés Financiers & Trésorerie
Jacques SCHANCK	Réseau des Agences
Guy SCHMIT	Crédits
Guy WEYDERT	Gestion Patrimoniale

Responsables des Fonctions de contrôle

Michel DETZEN	Chief Internal Auditor
Luc DISEVISCOURT	Chief Compliance Officer
Paul MARCY	Chief Risk Officer

Attachés à la Direction

Christian BACH	Informatique
Patrick BORSCHETTE	Facility Management
Maxime DELRUE	Finance & Control
Laurent DEMEULDER	Risk Management
Luigi DI FRANCO	Support Commercial
Gilles DIMMER	Réseau des Agences
Guy EMERING	Réseau des Agences
Marcel MARTIN	Crédits
Romain MAZOUIN	Gestion Patrimoniale
Jean-Luc NOTHOMB	Finance & Control
Gilbert PÜTZ	Support Opérationnel
Tankred RAUTERT	Organisation
Fränk SCHAACK	Juridique
Patrick SCHILTGES	Entreprises
Patrick SCHROEDER	Informatique
Nathalie SPRAUER	Coordination du Contrôle Interne
Carlo STÖVER	Entreprises
Cornelia TUDOR	Informatique

Avant-propos



Guy HOFFMANN
Président du
Comité de Direction

Pour Banque Raiffeisen l'année 2017 s'est notamment illustrée par des résultats financiers positifs et par une satisfaction élevée de ses clients et membres.

Fidèle à ses valeurs coopératives, notre Banque a poursuivi sa démarche commerciale prudente, elle a encore renforcé la relation de confiance tissée avec sa clientèle existante et elle a pu accueillir bon nombre de nouveaux clients et membres partageant ses valeurs.

Notre force réside dans nos employés qui, avec passion et ambition, œuvrent ensemble, jour après jour, à toujours plus satisfaire les intérêts de nos clients.

Que ce soient une nouvelle fois les clients Raiffeisen qui, d'après l'étude « Banque 2017 » de TNS-Ilres, sont les plus satisfaits de leur relation avec leur banque constitue à cet égard une marque de confiance particulière et nous y voyons une reconnaissance pour les efforts entrepris.



Ernest CRAVATTE
Président du
Conseil d'Administration

Durant l'exercice écoulé, nous avons pu développer sensiblement notre fonds de commerce. Ce développement, qui se traduit par des taux de croissance des dépôts et des crédits de respectivement 4,9% et 6,1%, confirme le rôle important de notre Banque dans la collecte de l'épargne et dans le financement de l'économie luxembourgeoise.

C'est avec grande satisfaction que nous avons compté plus de 31.000 membres Raiffeisen à fin 2017. En traitant leurs activités financières avec leur Banque, ils ont bénéficié ensemble de quelque 900.000 EUR en Avantages OPERA.

Nous avons pu enregistrer une croissance de plus de 10% de notre résultat net, la bonne progression des volumes d'affaires ayant permis de compenser les effets négatifs de l'environnement actuel.

L'exercice 2017 se clôture donc par le meilleur résultat que la Banque ait jamais réalisé.

Fidèle à la tradition coopérative, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des membres de ne pas répartir de bénéfice, mais, au contraire, de l'affecter intégralement aux réserves pour ainsi renforcer d'autant les fonds propres et la stabilité financière de la Banque. Nous voulons ainsi nous donner les moyens pour développer notre offre et pour améliorer en permanence la qualité de nos services.

Nous continuons à investir dans la qualité de l'accueil de nos clients dans notre réseau des agences.

Deux nouvelles agences ont ouvert leurs portes en 2017, la première à Marnach, la seconde à Bettembourg. Les travaux de réaménagement des deux agences Redange et Luxembourg-Centre ont été entamés, les projets d'implantation de trois nouvelles agences à Bascharage, Pétange et Walferdange ont été lancés.

Nous avons équipé nos agences et nos conseillers avec des outils digitaux de dernière génération afin de rendre le conseil plus interactif et de permettre à nos clients de s'appuyer sur des explications détaillées et des simulations concrètes avant de prendre leurs décisions. Ils peuvent également bénéficier du conseil de leur banquier en dehors des heures d'ouverture des guichets et même à leur domicile s'ils le souhaitent.

En parallèle, nous avons mis en production une nouvelle version de notre application en ligne R-Net qui offre désormais de nouvelles fonctionnalités comme la mise à jour en temps réel des soldes des comptes, la possibilité d'introduire en toute simplicité une demande de prêt personnel en ligne et la mise à disposition des extraits sous format électronique.

Nos investissements s'inscrivent dans une démarche dite 'phygitale'. En effet, si nous sommes persuadés que nous devons offrir une expérience digitale sans faille à nos clients, en leur permettant de réaliser pratiquement toutes leurs transactions bancaires en ligne, nous sommes de même convaincus que le besoin de nos clients de discuter de leurs projets financiers avec une personne physique de confiance restera toujours aussi fort dans un monde digital. Nous laissons donc à nos clients et membres le choix du canal qu'ils préfèrent utiliser. Il nous importe de leur offrir une excellente expérience quel que soit le moyen de contact choisi.

Le partenariat stratégique avec POST, conclu en 2016, a fêté son premier anniversaire en mars 2017. Ensemble nous faisons évoluer le partenariat en offrant de nouvelles fonctionnalités à nos clients respectifs et en leur permettant de bénéficier des avantages offerts par chaque partenaire. Notre Banque se félicite de pouvoir continuellement accueillir de nouveaux clients qui contribuent de façon non négligeable à la croissance de nos volumes. Les collaborations entamées à différents niveaux de même que les synergies commerciales réalisées confirment l'intérêt stratégique à long terme de ce partenariat.

L'année 2018 marque le 200^e anniversaire de la naissance de Friedrich-Wilhelm Raiffeisen, l'initiateur du modèle bancaire coopératif. Depuis la constitution, il y a plus de 90 ans, des premières caisses Raiffeisen dans la région mosellane luxembourgeoise, notre Banque s'appuie sur les valeurs qu'il a propagées et qui n'ont aujourd'hui rien perdu de leur pertinence. Microfinance et Crowdfunding ne sont que les appellations modernes pour des concepts que les banques coopératives mettent en application depuis leur origine. Cependant, si l'idée de base reste d'actualité, il est évident que les banques coopératives évoluent dans le même contexte économique que les autres acteurs du secteur financier. Ce contexte se caractérise par le déferlement ininterrompu, depuis la crise de 2008, de nouvelles réglementations auxquelles le secteur doit se conformer moyennant des coûts d'implémentation excessivement lourds, par un environnement de taux d'intérêt à un plus bas historique entraînant un rétrécissement continu des marges commerciales, et, enfin, par la digitalisation qui n'est qu'à ses débuts et qui va continuer à changer nos habitudes et notre mode de vie. Nous veillons donc, en permanence, à optimiser nos processus et nos canaux de distribution afin de pouvoir générer la 'member value' qui nous distingue de nos concurrents.

Nous sommes convaincus que, quelles que soient les technologies employées, le principal atout des banques coopératives est resté inchangé depuis la constitution des premières structures mutualistes, à savoir le fait que ce sont les intérêts de leurs membres et clients qui sont au centre de leurs préoccupations.

Considérer en priorité les intérêts de nos membres et clients nous anime à créer pour eux de la valeur sur le long terme et d'ainsi conserver leur confiance et le haut degré de satisfaction et de loyauté qu'ils nous témoignent.

Inscrites dans l'ADN de notre Banque, les valeurs coopératives originelles continuent à se refléter dans notre détermination à agir en tant que banquier responsable, indissociablement lié à l'environnement économique local, orienté sur le long terme, et construisant avec ses clients, membres et partenaires des relations durables marquées par le respect.

Chaque jour, nous continuons à tout mettre en œuvre pour faire vivre notre slogan « *Raiffeisen est une banque coopérative. Et cela change tout !* ».

Rapport consolidé de gestion

Le périmètre de consolidation comprend la Banque Raiffeisen et ses caisses affiliées au sens de l'article 12 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Dans la suite de ce rapport, le terme Banque désignera l'ensemble formé par la Banque et ses Caisses.

Sur le plan géopolitique, l'année 2017 laissera sans conteste le sentiment de vivre dans un monde plus imprévisible que jamais. L'insécurité entretenue par les attentats à travers le monde et cela malgré la victoire contre les derniers bastions de l'Etat Islamique, le coup d'état en Turquie suivi de sa répression implacable, la montée en puissance du programme nucléaire nord-coréen cumulée aux surenchères verbales entre chefs d'Etats sans oublier certaines décisions unilatérales des Etats-Unis, ne font que renforcer le sentiment d'instabilité dans des régions stratégiques à l'équilibre déjà très fragilisé. A cela s'ajoute la poursuite de la crise migratoire qui continue à déverser son flux régulier de migrants vers le supposé jardin d'Eden européen qui est lui-même confronté à ses propres limites tant économiques que sociales.

Ces facteurs - entre autres - conjugués aux ressentiments des exclus de la mondialisation, engendrent des politiques « musclées » qui séduisent une part croissante de l'opinion comme le montrent les scores obtenus par les partis prônant l'isolationnisme, les solutions autoritaires et le rejet de l'immigration.

Au niveau économique, en glissement annuel, la croissance annuelle du PIB pour la Zone G20 s'est établie à 3.9% au troisième trimestre 2017. Pour la zone Euro, l'augmentation prévisionnelle du PIB sur 2017 s'est élevée à 2.4% et le chômage a poursuivi sa baisse entamée début 2013 pour atteindre 8.7%. L'inflation est estimée à 1.5%. Les enquêtes de confiance restent très bien orientées, au plus haut depuis 2001, et ce malgré la crise politique en Catalogne, l'incertitude quant aux impacts du Brexit et l'issue des élections en Italie.

Concernant les « Matières Premières », après une accélération de la demande de pétrole en début d'année, cette dernière a fléchi à partir du 3^{ème} trimestre notamment entre autre à cause des dégâts de l'ouragan Harvey sur les raffineries américaines. La croissance harmonisée de la demande et de l'offre sur l'année 2017 ont amené un marché du Brent à l'équilibre.

L'ensemble des prix des autres « Matières Premières » a subi une baisse sur l'exercice 2017 et plus particulièrement les cours des céréales (maïs et riz) et des fibres textiles.

Au niveau des « Marchés Financiers », les orientations des politiques monétaires restent découplées de part et d'autre de l'Atlantique, avec d'un côté la FED qui normalise prudemment sa politique monétaire en amorçant une réduction de son bilan, encouragée dans cette politique par la baisse du chômage (4.1%) tandis que la BCE poursuit sa politique accommodante via un maintien de taux directeurs historiquement bas. Les taux souverains européens restent stables malgré les incertitudes liées à la crise politique en Catalogne ou aux élections italiennes, les spreads diminuant légèrement. Les conditions de crédit continuent de s'améliorer dans la zone euro avec des disparités entre pays. Ainsi, les encours de crédits aux sociétés non financières ont augmenté fortement en 2017 pour atteindre une croissance annuelle de 5.9% en France et 4.5% en Allemagne. Si ces mêmes encours sont stables en Espagne (+0.1%), ils ont diminué en Italie (-0.3%). Les taux d'intérêt long terme quant à eux se sont stabilisés autour de 1.5%. Les crédits aux ménages sur la zone euro ont affiché une croissance de 2.7% en 2017. Les bourses, quant à elles, ont renoué avec des niveaux historiquement élevés dû au faible niveau des taux d'intérêt cumulé à une conjoncture économique favorable. En Europe, les cours ont dépassé leur point haut de début 2008 tandis qu'aux Etats-Unis, le S&P500 s'affiche actuellement au plus haut depuis sa création poussé par une politique budgétaire plus expansionniste. L'Euro s'est apprécié en 2017 face au Dollar américain et aux autres monnaies porté par des perspectives économiques favorables et par l'incertitude sur la conduite de la politique économique américaine.

Concernant la Chine, la croissance devrait se situer en 2017 à +6.8% comme en 2016. Les importations ont été relancées après avoir connu un arrêt au cours du printemps, contribuant à la reprise du commerce mondial. Les exportations, après une forte accélération jusqu'en juin, ont marqué le pas pour reprendre progressivement, principalement en raison de la stabilisation du Yuan. Néanmoins, en fin d'année, l'activité dans son ensemble a ralenti légèrement dans le sillage d'une demande intérieure moins robuste.

Le secteur immobilier a vu également ses ventes continuer de ralentir fortement au même titre que les mises en chantier tandis que les prix ont décroché depuis plusieurs trimestres.

En Russie, l'activité s'accélérait à +1.6% sur 2017 grâce à un bon climat des affaires et une baisse de l'inflation favorisée par l'appréciation du rouble et une stabilisation du cours du Brent. Aux Etats-Unis, l'activité s'est accélérée en 2017 (+2.3% par rapport à +1.5% affichés en 2016). Cette accélération s'explique par la solidité de la consommation notamment grâce à un chômage s'affichant à son niveau le plus bas depuis 2000 et à l'investissement plus soutenu des entreprises, conjugués à une reprise des dépenses publiques. En outre, les exportations sont restées dynamiques affichant une croissance de 3.2% sur 2017 contre une contraction de -0.3% en 2016.

Au niveau national, les prévisions de croissance du PIB avoisinent 2.7% tandis que le taux de chômage s'établit à 5.8% soit le niveau le plus bas depuis novembre 2012, tout en notant néanmoins ces derniers mois quelques faillites notamment dans le secteur de la construction.

Dans ce contexte difficile et incertain, via une approche qualifiée de « phytitale », la Banque a poursuivi son développement tant en misant sur l'amélioration de son approche « digitale » afin de rencontrer les besoins des clients qu'en continuant à investir dans son réseau « physique » pour assurer une qualité d'accueil correspondant aux standards actuels de ses clients. Parallèlement à ces mesures, la Banque a maintenu sa volonté d'être un acteur de premier ordre de l'économie locale en augmentant les volumes qu'elle consacre au financement de cette dernière tant envers les particuliers qu'envers les acteurs professionnels. L'accroissement du nombre de membres (+13% sur l'exercice), notamment via le programme « OPERA », met en exergue la volonté de la Banque de renforcer sa politique de relation privilégiée et pérenne avec le client.

Enfin, il convient de souligner l'évolution positive des résultats commerciaux émanant du partenariat avec POST initié il y a 18 mois. Ces résultats confortent la Banque dans le bien-fondé de cette association et permettent d'envisager d'autres pistes de collaboration notamment dans le contexte évolutif du digital sous toutes ses formes.

Bilan

Au 31 décembre 2017, le total du bilan présente une hausse de 5.4% par rapport à la fin de l'exercice précédent pour s'établir à 7 905 millions d'euros.

Au passif du bilan, les fonds confiés par la clientèle non bancaire (dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre) sont en hausse de 320 millions d'euros. Les métiers commerciaux ont chacun apporté leur contribution à cette croissance majoritairement sur la clientèle résidente.

La baisse des dettes représentées par un titre de 34.1% confirme le changement de comportement observé auprès de nos clients depuis quelques exercices tendant à démontrer qu'ils sont dorénavant plus enclins dans leur politique de placement à s'orienter vers des produits plus traditionnels affichant tous, pour leur part, une croissance sur l'exercice 2017.

La hausse des capitaux propres de 5% s'explique principalement par l'augmentation du poste « Résultat de l'exercice ».

A l'actif du bilan, les créances sur la clientèle et les opérations de crédit-bail affichent une progression de 6% par rapport au 31 décembre 2016. A noter en particulier, le comportement robuste des crédits logements et des prêts personnels ainsi que des opérations leasings avec une augmentation de 12.9%.

Cette croissance continue des crédits octroyés à la clientèle tant privée que professionnelle traduit parfaitement la volonté de la Banque de jouer un rôle de premier plan dans le financement de l'économie locale.

Compte de profits et pertes

Grâce à une politique commerciale adéquate respectant les grands principes de gouvernance de la banque et ce malgré un contexte de taux historiquement bas et de pression concurrentielle sur les marges, la hausse robuste du volume des nouvelles affaires conclues a permis à la Banque d'afficher une croissance de 4.8% du résultat d'intérêt.

Le succès rencontré par la nouvelle gamme de produits proposée dans le cadre de la Gestion Patrimoniale cumulé

à la croissance organique des nouvelles opérations de crédit a engendré une augmentation des commissions nettes de 10.2%.

Les différentes reprises de provisions pour moins-values sur titres échus ainsi que la réalisation de certaines positions ont impacté de manière significativement positive le résultat provenant d'opérations financières.

Au vu de ces éléments, le produit net bancaire (somme de la marge sur intérêts, des commissions nettes, des revenus de valeurs mobilières et du résultat provenant d'opérations financières) affiche une progression de 8.8% par rapport à 2016.

Les coûts d'exploitation de la Banque augmentent de 4.4% par rapport à l'exercice 2016. Les frais de personnel affichent une progression de 5.7% à l'instar des autres frais administratifs (+2.7%) et des corrections de valeur sur actifs corporels et incorporels (+2.4%).

La croissance de 5.7% des frais de personnel résulte dans sa majeure partie des impacts de la tranche indiciaire ainsi que des augmentations salariales.

Des facteurs de mise à niveaux tels que le renouvellement de la majeure partie de notre stock de cartes de crédit ou d'outils opérationnels du « Front » ont engendré une croissance maîtrisée de nos coûts de fonctionnement (+2.7%).

L'application d'une stricte politique de prudence dans la gestion des risques du portefeuille de crédits de la Banque conduit à une dotation nette aux corrections de valeur de 7.5 millions d'euros. L'intégralité des risques de crédits identifiés au courant de l'année ont été couverts par la Banque.

A la lumière des éléments qui précèdent et après déduction des charges fiscales, la Banque affiche, pour l'exercice 2017, un résultat consolidé de 18.3 mios d'euros en hausse de 10.3% par rapport à l'année 2016.

Ce résultat, cumulé à la modernisation des infrastructures tant digitales que physiques, à la poursuite des développements de synergies liées au partenariat avec POST et au déploiement adéquat du réseau des agences donneront à la Banque, pour les exercices à venir, les moyens nécessaires pour assurer sa croissance et pérenniser son indépendance.

Ces évolutions se réaliseront avec le souci constant pour la Banque de privilégier une relation durable avec ses clients, malgré un environnement géopolitique imprévisible et une pression concurrentielle exacerbée tant sur les conditions de marché que sur les canaux de communication commerciale utilisés et développés.

Le rendement des actifs tel que défini par l'article 38.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 est de 0.23%.

Comme indiqué à la note 4.20, le résultat net de la Banque Raiffeisen (non consolidé), sur l'affectation duquel l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à se prononcer, s'élève à 8 577 485,18 € et représente environ 47% du résultat consolidé.

Proposition de répartition du bénéfice net de l'entité Banque Raiffeisen (non consolidé) au 31.12.2017

Résultat net de l'exercice : 8 577 485,18 EUR

- Fonds de réserve de catégorie A : 3.859.697,74 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 2.498.210,83 EUR)
- Fonds de réserve de catégorie B : 3.859.697,74 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 2.498.210,83 EUR)
- Fonds de réserve de catégorie C : 858.089,70 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 555.403,34 EUR)

Depuis l'arrêté des comptes au 31 décembre 2017, aucun évènement important pouvant mettre en cause la bonne marche des affaires ne s'est produit et les activités de la Banque continuent à se développer favorablement.

Les activités **de la Banque**

PARTICULIERS

La Banque a confirmé son rôle important dans le financement de l'immobilier résidentiel et affiche une croissance de 5,4% du volume des **prêts immobiliers** consentis à la clientèle particulière. Le niveau historiquement bas des taux d'intérêt favorisant l'accès à la propriété, la Banque propose des solutions adaptées à la situation individuelle et aux besoins de ses clients. Taux fixe, taux variable ou combinaison des deux, chaque client peut opter pour les modalités de financement qui lui conviennent le mieux.

Notons dans ce contexte que deux **conférences** sur le sujet du financement du premier logement ont été organisées en 2017 pour les clients à la recherche de conseils et informations utiles. Les experts de la Banque ont pu répondre aux nombreuses questions sur la structuration du financement, les aides étatiques, l'optimisation fiscale et aussi les assurances. Les participants ont profité de l'occasion pour demander un conseil plus personnalisé en vue de se faire une idée concrète des différentes options et ceci sur base de simulations précises.

La Banque a aussi noté un développement très favorable du volume des **prêts personnels** grâce à des campagnes de promotion spécifiques pendant lesquelles la Banque a offert des conditions très favorables à ses clients.

Les **dépôts** de la clientèle particulière ont connu une augmentation de 5,8%. Les clients ont notamment été séduits par les offres spéciales du compte épargne R-TOP que la Banque a proposées tout au long de l'année. Introduit en 2016, R-TOP permet aux clients de bénéficier de conditions très favorables sur les avoirs nouvellement déposés.

L'**emprunt subordonné** émis par la Banque a connu un beau succès auprès des investisseurs de sorte que la période de souscription a dû être clôturée anticipativement. Les membres Raiffeisen, auxquels la priorité a été laissée au début de la phase de souscription, ont été nombreux à manifester leur intérêt. La Banque se félicite de cette marque de confiance de ses membres.

Raiffeisen mise avec succès sur la satisfaction des clients

Il est encore une fois ressorti de l'étude Banques de TNS-Ilres que ce sont les clients Raiffeisen qui sont les plus satisfaits des services de leur Banque. Raiffeisen est particulièrement fière de cette reconnaissance et la considère comme une récompense pour tous les efforts entrepris pour adapter en permanence son offre de services aux besoins de ses clients, efforts qui découlent de son ambition d'agir toujours dans le meilleur intérêt de ses membres et clients.

31.073 Membres Raiffeisen

Raiffeisen comptait à fin 2017 **31.073 membres** qui ont droit - grâce aux **Avantages OPERA** - à des tarifs préférentiels et se voient récompensés pour leur fidélité et leur confiance. Raiffeisen a ainsi fait bénéficier ses membres en 2017 de plus de 860.000 EUR en Avantages OPERA. Raiffeisen y voit un témoignage de l'attrait du modèle coopératif et remercie ses membres qui lui font confiance chaque jour.

Conférences sur la fiscalité

La nouvelle réforme fiscale est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Banque Raiffeisen a organisé, en collaboration avec BDO Tax and Accounting, plusieurs conférences dans le but d'informer ses clients et prospects sur les nouvelles dispositions et de mettre en lumière les solutions disponibles pour à la fois constituer une épargne et profiter des avantages fiscaux prévus expressément par le législateur.

Nouvelle plateforme R-Net

La digitalisation s'accompagne de changement d'habitudes et de comportements dans la façon d'acheter, de s'informer, et également d'utiliser des produits et services bancaires.

On observe à cet égard un recours croissant aux services online et self-service, une tendance qui va de pair avec une diminution sensible de la fréquentation des agences pour des opérations de guichet et une demande de plus en plus importante pour le conseil. Banque Raiffeisen a ainsi poursuivi ses efforts pour s'adapter aux nouvelles habitudes et exigences de ses clients par de nouveaux développements et des investissements conséquents dans les nouvelles technologies. En 2017, la Banque a mis en production une **nouvelle plateforme d'Online Banking** au design épuré et attractif pour une navigation plus intuitive et qui permet au client de retrouver le même environnement et les mêmes fonctionnalités sur son ordinateur, sa tablette ou son mobile.

Le client dispose désormais, entre autres, de la mise à jour en temps réel du solde de son compte, de ses extraits sous format électronique et de la possibilité d'introduire sa demande de prêt personnel en toute simplicité.

Cette nouvelle version de R-Net permettra également à la Banque un développement plus rapide de nouvelles fonctionnalités en profitant de toute l'étendue des possibilités du progiciel bancaire T24.

Job starter pack

A l'occasion de la foire de l'Etudiant, la Banque a introduit une nouvelle formule pour les jeunes entrants dans la vie active. Le Job Starter Pack leur offre plus de 500 EUR en avantages bancaires et extra-bancaires. Son lancement s'est accompagné d'une campagne publicitaire de grande ampleur, principalement dans les médias digitaux luxembourgeois mais également dans les médias plus traditionnels.

V PAY

La Banque a rendu plus flexible le fonctionnement des cartes V PAY. Les limites d'utilisation des cartes V PAY peuvent désormais tenir compte du solde disponible sur le compte courant et permettent ainsi une adaptation parfaite aux besoins du client.



**PREMIER JOB,
NOUVELLE VIE**

Recevez votre
Job Starter Pack
Avantages
+ 500 EUR !

L'émotion du premier jour de travail, la joie du premier appartement, le stress des premières responsabilités, l'excitation des premiers rendez-vous...

Pour tout ce que vous avez fait et pour tout ce qu'il vous reste à faire, nous sommes là !

Raiffeisen,
naturellement partenaire
de votre nouvelle vie.

GREENCODE

Raiffeisen
Naturellement ma banque

www.greencode.lu



ENTREPRISES

Le service à la clientèle des Entreprises constitue un axe de développement stratégique important pour la Banque. La Banque a concentré son activité sur les PME luxembourgeoises des secteurs de l'artisanat et de l'industrie, sur les promoteurs immobiliers, sur une clientèle institutionnelle et paraétatique ainsi que sur les clients sociétaires. La Banque sert cette clientèle tant par l'intermédiaire des spécialistes du département Entreprises que par le biais des conseillers spécialisés du réseau des agences. En 2017, le volume des crédits gérés par le département Entreprises a augmenté de plus de 15%.

Conférence Reprise et Transmission d'Entreprise

La reprise ou la transmission d'une entreprise étant une étape importante mais aussi délicate dans la vie d'une entreprise, Banque Raiffeisen propose aux entrepreneurs un conseil sur mesure, parfaitement adapté à leur situation et un accompagnement tout au long de leur parcours.

Dans ce contexte, Banque Raiffeisen a organisé le 30 mars 2017, en collaboration avec la société de conseil Value Associates et la Fiduciaire HRT, une conférence reprenant les facteurs clés contribuant au succès d'une reprise ou d'une transmission d'entreprise. Les entrepreneurs ont été nombreux à y assister, confirmant ainsi l'importance qu'ils accordent à cette phase dans la vie de leur entreprise.



The Hands Of Innovation

En tant que banque coopérative portée par l'accompagnement et le support aux initiatives locales, Raiffeisen a tout naturellement soutenu « The Hands Of Innovation », le Prix de l'Innovation dans l'Artisanat.

Organisé par la Chambre des Métiers, ce prix est destiné à encourager l'innovation dans les entreprises artisanales et à inciter les chefs d'entreprise à adopter une stratégie basée sur l'innovation pour garantir leur compétitivité au niveau national et sur les marchés étrangers. Un représentant de la Banque Raiffeisen faisait partie du jury qui a désigné les entreprises artisanales les plus innovantes au Grand-Duché.

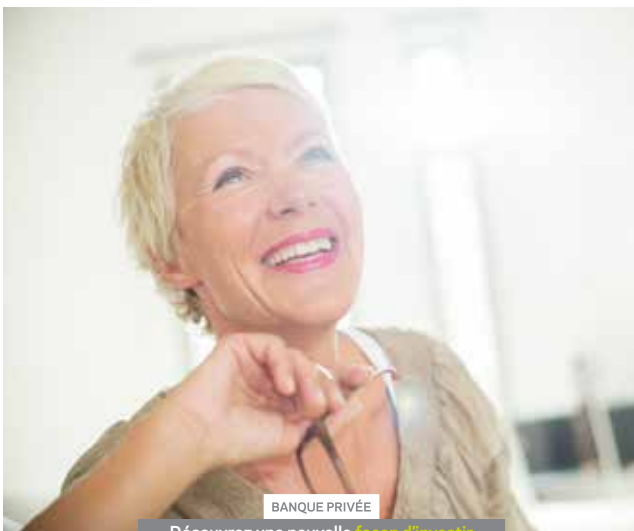
Secteurs agricole et viticole

La Banque Raiffeisen a une nouvelle fois marqué son soutien aux acteurs des secteurs agricole et viticole, partenaires historiques pour la Banque, par sa participation à la traditionnelle Foire Agricole. Les conseillers présents sur place lors de la manifestation y ont informé et renseigné les visiteurs sur les différentes solutions proposées par la Banque.

BANQUE PRIVÉE

Investissements continus dans la qualité du service

Les spécialistes du département Gestion Patrimoniale et du réseau des agences offrent un service de qualité aux clients qui souhaitent être accompagnés pour la gestion de leur patrimoine que ce soit au siège de la Banque à Leudelange ou en local dans les agences et ce quel que soit leur profil d'investisseur. En 2017, une « hotline de l'investisseur » a été spécialement créée pour aider les clients en cas d'indisponibilité de leur conseiller attitré.



BANQUE PRIVÉE

Découvrez une nouvelle façon d'investir



Raiffeisen est une banque coopérative. Et ça change tout! Du conseil en placement ponctuel ou régulier à une gestion discrétionnaire complète, votre conseiller vous guide dans tous vos choix. Grâce à notre méthodologie innovante, nous sélectionnons avec vous les meilleurs placements selon des critères rigoureux, objectifs et transparents.

Découvrez une nouvelle façon d'investir et faites de votre banque coopérative votre banque privée.

www.raiffeisen.lu

Lancement d'une nouvelle offre

En début d'année, la Banque a lancé une nouvelle offre de services Banque Privée. Elle permet aux clients non seulement de choisir dans quelle mesure ils font appel aux conseils de la Banque mais aussi de bénéficier de remises conséquentes en fonction de la formule choisie. Les clients ont en effet le choix entre différentes formules qui s'orientent autour d'un conseil ponctuel et sur demande, d'un conseil régulier sur base d'un suivi proactif du portefeuille du client ou encore d'une gestion discrétionnaire complète.

La Banque s'est dotée par ailleurs d'une méthodologie novatrice 'Best of funds' qui permet de sélectionner dans un univers très large les placements les mieux adaptés selon des critères objectifs et transparents. Avec cette démarche, la Banque reste fidèle à ses valeurs coopératives et invite ses clients et membres à faire de leur Banque Coopérative leur Banque Privée. Une campagne de communication d'envergure a accompagné le lancement et s'est poursuivie tout au cours de l'année par la sollicitation de nos experts dans la presse luxembourgeoise. Les nouvelles offres ont été très bien accueillies par la clientèle et la Banque se montre très satisfaite de l'évolution tant du volume des avoirs sous gestion que du nombre de mandats. La Banque se félicite particulièrement de la croissance de 60% de ses mandats R-Gestion.

Conférence thématique

Comme chaque année, la Banque a organisé au mois de juin, en étroite collaboration avec la Banque Vontobel Suisse, sa traditionnelle conférence thématique « Préserver et développer son patrimoine, un réel défi pour l'investisseur ». Le rendez-vous des clients et des investisseurs a une nouvelle fois connu un franc succès.



DES VALEURS COMMUNES, UNE VISION D'AVENIR



PARTENARIAT AVEC POST LUXEMBOURG

POST Luxembourg et Raiffeisen fêtaient fin février 2017 le premier anniversaire de leur partenariat. Une campagne de communication a permis de rappeler aux clients des deux partenaires les avantages dont ils profitent.

Le partenariat a évolué pour offrir aux clients CCP la possibilité d'introduire leur demande de prêt personnel depuis CCP-Connect. Cette fonctionnalité s'ajoute aux avantages existants dont notamment l'ouverture et la gestion d'un compte épargne R-TOP depuis CCP-Connect et la possibilité offerte aux clients CCP de faire leurs opérations courantes dans les agences Raiffeisen. Le volume d'affaires généré par ce partenariat contribue de façon non négligeable à la croissance des activités de la Banque.

POST et Raiffeisen ont pour la seconde fois profité d'un espace commun dans le nouveau centre commercial Nordstrooss à Marnach pour y implanter en fin d'année une agence Raiffeisen et un point de vente POST à la même adresse.

Au cours de l'année, la Banque était présente dans une sélection de guichets POST pour y présenter son offre et les avantages du partenariat et répondre à toutes les questions des clients POST et CCP.

POST Luxembourg et Raiffeisen continuent à développer leur partenariat par des actions régulières tout au long de l'année dans l'intérêt de leurs clients.

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif s'est élevé, au 31 décembre 2017 à 626 employés, ce qui représente une augmentation de 11 personnes au niveau de l'effectif global par rapport à l'année précédente à la même date.

Développement continu des compétences

En 2017, la Banque a poursuivi le développement continu des compétences de son personnel.

Ceci a été opéré notamment par le maintien du budget de formation à un très haut niveau mettant en exergue l'importance primordiale accordée par la Banque à la formation continue avec près de 4150 jours de formation au total dont ont pu bénéficier les employés, ce qui correspond à plus de 6,5 jours de formation par employé en moyenne.

En 2017, l'accent a été porté particulièrement sur la mise en place d'un nouveau concept pédagogique offrant majoritairement des formations sur mesure en interne, répondant aux besoins spécifiques des employés et animées par des experts formateurs externes ou internes reconnus sur la place. A noter également les formations de mise en conformité selon MIFID 2 et la circulaire CSSF17/665, ainsi que la mise en place du parcours de formation métier de la Banque Commerciale ayant comme objectif une certification des connaissances et compétences.

Mobilité interne

Par ailleurs, par le biais des 57 mobilités internes effectuées en 2017, signifiant que pratiquement 1 employé sur 10 a pu acquérir de nouvelles compétences en occupant une nouvelle fonction, la Banque favorise de manière soutenue le développement et l'employabilité de son personnel.

Enquête de satisfaction

Au deuxième semestre, la Banque a réalisé une enquête de satisfaction facultative auprès de ses employés avec l'aide d'un consultant externe spécialisé afin de garantir la confidentialité des réponses. La parole a été donnée aux employés et 94% du personnel ont répondu. De manière globale, le résultat a été très positif et les participants ont mis en avant positivement la sécurité de l'emploi, une grande autonomie dans le travail, la bonne qualité des relations de travail et leur confiance dans le Management de la Banque. La Direction a pris acte des pistes d'améliorations proposées par les employés et lancera un plan d'action pour la mise en œuvre de toute une série de mesures en 2018.

INFRASTRUCTURES

Misant sur le conseil et la proximité avec ses clients, Banque Raiffeisen a poursuivi ses investissements dans la qualité de l'accueil pour que, dans chacune de ses 38 agences situées à travers le pays, les clients à la recherche d'un financement, les particuliers désireux d'investir leur épargne ou de faire gérer leur patrimoine ou bien encore les clients professionnels ayant besoin d'un accompagnement performant allant du financement de leurs investissements jusqu'à la transmission de leur entreprise en passant par toutes les transactions bancaires courantes, trouvent en Raiffeisen un partenaire privilégié.

De nouvelles agences à Marnach et à Bettembourg

La Banque a ainsi continué ses efforts de modernisation systématique de son réseau d'agences et d'implémentation dans des zones actives et attractives du pays.

Profitant de la construction du nouveau centre commercial à **Bettembourg**, la Banque y a aménagé une nouvelle agence parfaitement adaptée aux besoins des clients. L'espace des guichets, conçu avec le souci des détails, est aménagé de plain-pied et adapté aux personnes à mobilité réduite. Il séduit par ses couleurs claires et chaleureuses et son ameublement moderne. Par ailleurs, l'agence dispose d'un distributeur accessible depuis la galerie, permettant ainsi de retirer de l'argent à tout moment pendant les heures d'ouverture du centre commercial.

Une nouvelle agence a également ouvert ses portes dans le nouveau centre commercial Nordstrooss Shopping Mile à **Marnach**, agence aménagée selon un concept novateur qui associe les points de vente POST et Raiffeisen pour offrir une expérience client unique. L'aménagement de la nouvelle agence à Marnach remplit toutes les conditions pour un accueil optimal des clients. Par ailleurs, l'agence dispose également d'un distributeur automatique.



Agence Raiffeisen Marnach



Agence Raiffeisen Bettembourg

Horaires étendus pour le conseil

La Banque a en plus facilité l'accès aux services de conseil en étendant la disponibilité de son réseau des agences pour s'adapter aux emplois du temps chargés des clients désireux d'un conseil en agence. Les clients ont désormais la possibilité de demander un **rendez-vous** avec un conseiller **en dehors des heures d'ouverture** des guichets et même **à leur domicile** s'ils le souhaitent.

Tout au long du mois de décembre, la Banque a par ailleurs invité les clients et prospects à venir accrocher un vœu de Noël sur les sapins placés dans ses agences à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette action sympathique a permis de souligner l'importance que la Banque accorde à l'accueil, le conseil et la proximité avec ses clients.

Interactive advisory desk

Si la Banque met l'accent sur l'accueil en agence, elle n'en n'oublie pas les impératifs digitaux et les opportunités offertes par le digital. La Banque a ainsi continué d'équiper ses agences d'écrans dévolus au conseil interactif de sa clientèle. Ces outils uniques visent à intégrer le client de manière active dans le processus de conseil en ouvrant de nouvelles perspectives en matière de présentation.

Les conseillers se sont également vus équiper de tablettes numériques pour procurer une expérience client plus interactive.

Pendant l'entretien de conseil, ces outils numériques offrent au client de nombreuses nouvelles possibilités visuelles qui facilitent la lecture et la compréhension des informations fournies.

PROJETS

La Banque a poursuivi ses investissements en faveur de ses membres pour pouvoir leur proposer au cours du premier trimestre 2018 OPERA PLUS, un éventail d'avantages tarifaires couvrant tous les domaines bancaires. Les membres ont la possibilité de payer la commission mensuelle avec les points OPERA qu'ils ont accumulés.

La Banque a investi en 2017 des ressources considérables dans la mise en conformité avec différentes nouvelles réglementations :

- **MiFID II** (Markets in Financial Instruments Directive), une directive européenne visant une meilleure protection de l'investisseur, fixe les règles du jeu à suivre par les institutions financières dans le cadre de l'offre de produits d'investissement ou de la prestation de conseils en placement.
- **Priips**, une réglementation européenne ayant pour objectif d'améliorer l'information des investisseurs et illustrant la volonté de la Commission européenne d'établir un cadre réglementaire uniforme pour garantir une protection des investisseurs de détail.
- **Anacredit**, une réglementation de la Banque centrale européenne, concerne la récolte de données sur les prêts bancaires dans la zone euro afin de disposer de statistiques détaillées et comparables.
- **IFRS 9**, une norme de l'IASB (International Accounting Standards Board) qui modifie en profondeur les règles actuelles de classement et d'évaluation des actifs financiers, ainsi que le modèle de dépréciation de ces derniers.
- **PSD 2** (Payment Services Directive) une directive européenne qui vise à garantir un accès équitable et ouvert aux marchés des paiements et à renforcer la protection des consommateurs en ouvrant notamment le marché des paiements à de nouveaux acteurs : les prestataires de services d'initiation de paiement (PISP) et les prestataires de services d'information sur les comptes (AISP).
- **PAD** (Payment Accounts Directive), une directive européenne sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement, le changement de compte de paiement et l'accès à un compte de paiement.

MOLCONCOURS : Concours de dessin international

Comme chaque année, la Banque a organisé, sous le haut patronage de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, Claude Meisch, son traditionnel concours de dessin international. Lors de la 47^{ème} édition du Molconcours, 31.000 jeunes artistes du Luxembourg, âgés de 4 à 12 ans ont pu laisser libre cours à leur créativité sur le thème artistique « Toutes les couleurs de l'amitié ».

47^e Concours de dessin international Raiffeisen

TOUTES LES COULEURS DE L'AMITIÉ!

50 Prix de classe à gagner

Grand concours de dessin du 16 janvier au 31 mars 2017. La participation est ouverte aux jeunes âgés de 4 à 12 ans. BONNE CHANCE!

Raiffeisen
Naturellement ma banque

www.molconcours.lu

Banque Raiffeisen Société coopérative - Tél. 24 50 - 1 - www.raiffeisen.lu

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

RELABELLISATION 2017 « Entreprise Socialement Responsable »

Fin 2014, la Banque décidait de constituer un groupe de travail « RSE » qui s'appuie sur une action volontaire consistant en un comportement responsable envers les acteurs économiques, l'environnement et la société. Être socialement responsable signifie impliquer des enjeux sociaux et environnementaux dans l'action quotidienne et dans les interactions avec des acteurs extérieurs. L'approche RSE de la Banque avait été validée en 2015 par l'obtention du label ESR décerné par l'INDR (Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises). Le 24 novembre 2017, Banque Raiffeisen s'est vue officiellement décerner sa relabellisation après avoir répondu, trois ans après la première obtention du label ESR, avec succès aux critères sélectifs de la démarche de labellisation de l'INDR.

La « RSE » : un des piliers stratégiques de la Banque

Fidèle à ses valeurs coopératives et sa responsabilité au niveau social, gouvernemental et environnemental et dans la continuité de ses efforts en la matière, la Banque a décidé en 2017 de faire de la « RSE » un des piliers de la stratégie de la Banque en témoignant ainsi de sa volonté forte à prendre des décisions et à agir en tant que banquier responsable.



Illumination du siège de la Banque Raiffeisen à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'Autisme.

Quinzaine Santé

Suite au succès de la « journée Santé » les deux précédentes années, Banque Raiffeisen a innové en introduisant une quinzaine de la santé qui s'est tenue en juin 2017 au siège de la Banque et dans son réseau des agences. La Banque a proposé divers ateliers, formations et activités pour sensibiliser les employés aux bonnes pratiques pour leur santé et leur bien-être à leur poste de travail et dans leur environnement professionnel en général. La thématique et la qualité de cette quinzaine « Santé et bien-être au travail » a été fortement appréciée puisque plus de 500 participants ont assisté aux diverses animations proposées lors de ces quinze jours.

Dons

Lors de la quinzaine « Santé et bien-être au travail », les employés avaient l'occasion d'acheter des crayons plantables écologiques qui, une fois plantés dans la terre se développent en une plante aromatique et de contribuer ainsi à la protection environnementale. En effet, le produit de cette action a été utilisé pour faire un don à l'association natur&mwelt a.s.b.l. qui œuvre pour la sauvegarde de la biodiversité dans un paysage naturel et culturel varié, par la sensibilisation, le conseil, des actions pratiques, scientifiques et politiques et ceci au niveau local, national et international, et qui s'inscrit parfaitement dans la politique de responsabilité environnementale et sociale de la Banque.

A l'occasion de sa remise de dons annuelle, Banque Raiffeisen a tenu à soutenir, les associations luxembourgeoises « Autisme Luxembourg a.s.b.l », « Aide à l'Enfance de l'Inde et au Népal » et « Fondation Raoul Follereau », en leur remettant à chacune un chèque d'une valeur de 5.000 EUR.

Lors de la même cérémonie de remise de dons, les associations « Stëmm vun der Strooss a.s.b.l. » et « Op der Schock a.s.b.l. » se sont vues remettre un chèque du même montant de la part des Membres Raiffeisen qui ont fait le choix d'offrir leurs points OPERA accumulés pour une bonne cause.

La Banque a également remis 50 ordinateurs et autres matériels informatiques à la Fondation Follereau Luxembourg (FFL) dans le cadre de son projet « Mind the Gap ». Initié en 2011, ce projet permet aux enfants des écoles béninoises de bénéficier de matériel informatique mis à disposition par des entreprises luxembourgeoises.

Une autre collecte a été organisée en fin d'année au sein de la Banque pour soutenir et égayer la vie des enfants du SOS Kannerduerf. Nombreux étaient les employés et leurs enfants à faire don d'une partie de leurs jouets et peluches de sorte que les représentants de l'association sont repartis avec plus de 1500 articles qu'ils pourront remettre aux enfants de leur village.

Match caritatif

Après sa rencontre au Speed Meeting Part & Act en 2016 avec Hariko, un programme Jeunesse de la Croix-Rouge luxembourgeoise, la Banque a contribué à l'intégration des réfugiés en organisant un match de football caritatif le 15 juin 2017. De nombreux spectateurs sont venus supporter les joueurs des deux équipes, l'une composée d'employés de Raiffeisen et l'autre de jeunes réfugiés, avant de tous se retrouver pour profiter d'un moment de partage lors de la troisième mi-temps.

La Banque a profité de cette rencontre pour lancer une campagne de collecte de vêtements et équipements de sport afin de permettre aux réfugiés de pouvoir poursuivre leurs activités sportives.

La Banque Raiffeisen soutient la sensibilisation, l'information et l'éducation bancaire pour les plus jeunes.

Cette année encore, Banque Raiffeisen a participé, en collaboration avec l'ABBL, à la sensibilisation des élèves de l'enseignement fondamental à la gestion de l'argent lors de la « Woch vun de Suen » qui avait lieu du 14 au 18 mars dans les classes de nombreuses écoles du Grand-Duché.

Le 25 octobre 2017, la Banque a également accueilli des lycéens à son siège de Leudelange afin de leur faire découvrir les différents et nombreux métiers d'une banque. Cette journée, dénommée DayCare, a permis aux lycéens de collecter la somme de 2600 euros qui a été reversée sous la forme d'un don pour participer au financement du projet de l'association CARE, qui permet de soutenir la formation professionnelle de jeunes sages-femmes au Niger et ainsi d'y réduire le taux de mortalité maternelle très élevé.

Fairtrade : Notre Banque s'engage

En tant qu'entreprise socialement responsable, Banque Raiffeisen a décidé de soutenir les produits « Fairtrade » et de montrer ainsi son engagement envers les produits issus du commerce équitable.

Ainsi dès le printemps, plusieurs produits proposés au Restaurant d'Entreprise et dans les distributeurs automatiques ont été remplacés par des produits Fairtrade.

Protection et préservation de l'environnement

Banque Raiffeisen entreprend, jour après jour, des actions en matière d'implication sociale, de responsabilité citoyenne et de protection de l'environnement.

Elle a également procédé à l'installation de bornes de charge pour les voitures électriques dans le parking sous-terrain de son siège à Leudelange. Celles-ci sont gracieusement mises à la disposition de ses clients qui ont l'opportunité de recharger leur voiture durant leur rendez-vous au siège ou leur visite à l'agence bancaire.



Journée DayCare

Rapport
du réviseur
d'entreprises
agrées

Au Conseil d'Administration de
BANQUE RAIFFEISEN
Société Coopérative
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES (le « Groupe ») comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers consolidés en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Éléments clés de l'audit

Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses

L'une des principales activités du Groupe consiste en l'octroi de crédits et en la mise en place d'opérations de crédit-bail en faveur d'une clientèle non bancaire. La politique du Groupe consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables résultant de cette activité. Le montant des corrections de valeur correspondent à la différence entre la valeur comptable des créances concernées et leur valeur recouvrable estimée. Le Groupe réexamine régulièrement et à chaque fin de trimestre tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Nous avons considéré que l'évaluation des corrections de valeur associées aux créances résultant de crédits et d'opérations de crédit-bail constitue un élément clé de l'audit. En effet, la détermination de ces corrections de valeur requiert l'exercice de jugement compte tenu du caractère complexe et subjectif que comportent l'estimation des flux futurs de trésorerie, l'évaluation des garanties reçues, le cas échéant, et la détermination des taux de provisionnement.

Au 31 décembre 2017, les créances sur la clientèle et les créances résultant d'opérations de crédit-bail s'élèvent à EUR 5.852 millions, compte tenu de corrections de valeur spécifiques constatées pour EUR 49,6 millions.

Se référer aux notes 3, 4.1 et 4.2 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Comment ces éléments clés ont-ils été adressés durant notre audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place au sein du Groupe pour identifier les créances à déprécier et évaluer le montant des corrections de valeur enregistrées.

Nous avons testé la correcte application des procédures de contrôle interne mises en place au cours de l'exercice en la matière. Ceci a inclus notamment les contrôles en place en relation avec :

- Le processus d'identification des créances douteuses ;
- Le processus de suivi des dépassements et des garanties devenues insuffisantes ;
- La revue et l'approbation par les comités compétents des corrections de valeur à constituer, à utiliser ou à reprendre ;
- Le processus d'évaluation des garanties reçues, le cas échéant, en couverture des crédits accordés ;
- La détermination des corrections de valeur spécifiques compte tenu du critère de qualité attribué à la contrepartie et des flux de trésorerie futurs estimés.

Nous avons effectué des procédures d'audit substantives sur base d'un échantillon de crédits et d'opérations de crédit-bail dépréciés, constitués d'éléments clés et d'éléments sélectionnés de manière aléatoire. Nous avons examiné de manière critique les hypothèses retenues par le Groupe pour la détermination des corrections de valeur et nous sommes assurés de la cohérence des corrections de valeur comptabilisées avec les décisions du Comité de provisionnement.

Par ailleurs, sur base d'un échantillon de crédits et d'opérations de crédit-bail non dépréciés, échantillon constitué d'éléments clés et d'éléments sélectionnés de manière aléatoire, nous avons examiné de manière critique les évidences rassemblées par le Groupe lui permettant de considérer ces opérations comme non douteuses.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport consolidé de gestion mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider

le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 6 ans.

Le rapport consolidé de gestion est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de l'audit.



Luxembourg, le 28 mars 2018

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé
représenté par
Sylvie TESTA



Bilan consolidé

ACTIF	2017	2016
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux Note 4.1	688 512 186,07	545 757 819,23
Créances sur les établissements de crédit :		
a) à vue	74 225 952,72	62 024 295,46
b) autres créances	134 450 488,17	177 476 546,13
Note 4.1	208 676 440,89	239 500 841,59
Créances sur la clientèle Notes 4.1, 4.10, 4.12, 4.32	5 740 738 489,70	5 418 996 772,81
Opérations de crédit-bail Notes 4.1, 4.2, 4.32	111 250 248,91	98 039 553,68
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe :		
a) des émetteurs publics	408 689 928,60	460 882 757,05
b) d'autres émetteurs	631 086 473,78	613 168 810,75
Notes 4.1, 4.3, 4.4, 4.8, 4.13	1 039 776 402,38	1 074 051 567,80
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable Notes 4.3, 4.5	17 002 723,45	11 084 117,18
Participations Notes 4.3, 4.5, 4.8	1 062 799,06	1 364 538,78
Parts dans des entreprises liées Notes 4.3, 4.6, 4.8	25 198 914,71	25 198 914,71
Actifs incorporels Note 4.8	9 730 632,00	12 278 858,08
Actifs corporels Notes 4.8, 4.9	45 714 453,63	47 455 281,87
Autres actifs Note 4.7	5 987 992,34	13 014 431,24
Comptes de régularisation Note 4.4	11 784 079,79	14 272 286,92
TOTAL DE L'ACTIF	7 905 435 362,93	7 501 014 983,89

(chiffres exprimés en euros)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

au 31/12/2017

PASSIF	2017	2016
Dettes envers des établissements de crédit :		
a) à vue	29 708 307,38	26 134 805,98
b) à terme ou à préavis	422 400 000,00	358 184 525,00
Note 4.14	452 108 307,38	384 319 330,98
Dettes envers la clientèle :		
a) dépôts d'épargne	1 416 524 022,14	1 267 298 463,38
b) autres dettes	5 270 111 211,01	5 044 644 184,34
ba) à vue	4 036 961 217,94	3 904 158 862,89
bb) à terme ou à préavis	1 233 149 993,07	1 140 485 321,45
Notes 4.14, 4.22	6 686 635 233,15	6 311 942 647,72
Dettes représentées par un titre : - bons et obligations en circulation		
Note 4.14	105 201 821,33	159 618 911,12
Autres passifs		
Note 4.15	39 388 978,04	28 273 897,83
Comptes de régularisation		
Note 4.4	25 764 957,80	29 648 020,15
Provisions :		
a) provisions pour impôts	14 644 799,51	18 439 383,15
b) autres provisions	72 005 305,64	78 788 166,42
Notes 4.17, 4.31, 4.36	86 650 105,15	97 227 549,57
Passifs subordonnés		
Notes 4.14, 4.16	90 000 000,00	90 000 000,00
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves		
Note 4.18	29 049 080,56	27 674 023,56
Fonds pour risques bancaires généraux	10 641 220,90	10 641 220,90
Parts sociales émises		
Note 4.19	549 508,00	499 046,00
Réserves		
Note 4.19	361 170 336,03	344 603 918,66
Résultat de l'exercice		
Notes 4.19, 4.20	18 275 814,59	16 566 417,40
TOTAL DU PASSIF	7 905 435 362,93	7 501 014 983,89

HORS BILAN	2017	2016
Passifs éventuels	387 144 586,60	289 099 056,44
<i>Dont : cautionnements et actifs donnés en garantie</i>		
Note 4.24	99 060 134,27	93 629 702,10
Engagements		
Notes 4.25, 4.32	890 271 391,93	602 783 792,12

(chiffres exprimés en euros)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Compte de profits

CHARGES	2017	2016
Intérêts et charges assimilées Note 4.16	27 307 170,82	36 883 620,21
Commissions versées	1 758 022,61	1 502 366,76
Frais généraux administratifs		
a) frais de personnel	54 728 762,81	51 756 859,11
dont :		
- salaires et traitements	44 537 817,13	42 505 772,76
- charges sociales	7 441 857,46	7 000 703,17
dont :		
- charges sociales couvrant les pensions Note 4.33, 4.34	5 099 005,38	4 831 647,76
b) autres frais administratifs Note 4.35	28 605 615,34	27 853 756,53
	83 334 378,15	79 610 615,64
Corrections de valeur sur actifs incorporels et actifs corporels	9 317 421,34	9 099 585,11
Autres charges d'exploitation Note 4.30	1 939 222,07	1 634 560,10
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements	22 613 302,07	14 383 150,90
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées	301 217,07	23 926,87
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves Note 4.18	1 545 014,57	1 429 484,63
Impôts sur les résultats ordinaires et exceptionnels Note 4.31	7 198 096,57	6 745 837,58
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	373 405,92	760 985,70
Résultat de l'exercice Notes 4.19, 4.20	18 275 814,59	16 566 417,40
TOTAL CHARGES	173 963 065,78	168 640 550,90

(chiffres exprimés en euros)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

et pertes consolidé au 31/12/2017

PRODUITS	2017	2016
Intérêts et produits assimilés	124 002 374,38	129 192 868,96
<i>dont : sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>	<i>7 739 901,03</i>	<i>10 461 403,67</i>
Revenus de valeurs mobilières :		
a) revenus de participations	1 306 940,34	1 155 110,59
Commissions perçues	24 200 982,86	21 860 819,35
Bénéfice provenant d'opérations financières	4 362 571,85	912 261,75
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements	15 455 030,02	9 934 278,54
Autres produits d'exploitation Note 4.29	4 465 208,76	5 391 163,61
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves Note 4.18	169 957,57	194 048,10
TOTAL PRODUITS	173 963 065,78	168 640 550,90

(chiffres exprimés en euros)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Annexe **aux comptes** **consolidés au** **31 décembre** **2017**

| Banque Raiffeisen et Caisses Raiffeisen affiliées

NOTE 1 - GENERALITES

Constitution et administration

La Banque Raiffeisen a été constituée par acte sous seing privé le 9 février 1926 sous la dénomination de « RAIFFEISENZENTRALE DES GROSSHERZOGTUMS LUXEMBURG » (CAISSE CENTRALE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES LUXEMBOURGEOISES).

La dénomination de la Banque a été modifiée à deux reprises, en « CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1982 et en « BANQUE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001.

La Banque Raiffeisen – ci-après la Banque – est constituée en société coopérative pour exercer l'activité d'établissement de crédit.

La Banque Raiffeisen exerce l'ensemble de ses activités uniquement au Luxembourg et tous ses effectifs y sont localisés.

La durée de la Banque est illimitée.

Les associés de la Banque sont regroupés sous 3 piliers composés à ce jour de la manière suivante :

- Le pilier A dans lequel sont regroupées les caisses d'épargne et de crédit affiliées (Caisses Raiffeisen) qui détiennent ensemble 45% du fonds social.
- Le pilier B dans lequel sont regroupés des personnes morales relevant des secteurs agricole, viticole et horticole luxembourgeois et un nombre limité de personnes physiques qui étaient membres de la « Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises » au 30 décembre 1982. Ces associés détiennent 45% du fonds social.
- Le pilier C, enfin, dont les parts sont uniquement détenues par l'Entreprise des Postes et Télécommunications (« Post Luxembourg »), représente 10% du fonds social.

Les dispositions statutaires de la Banque permettent un élargissement de cette structure sociétaire.

Le Conseil d'Administration gère les affaires de la Banque, définit la stratégie commerciale et arrête les principes d'évaluation de la Banque dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il prend et détermine les conditions d'application de toute mesure propre à favoriser le développement et le perfectionnement de la Banque et de ses services et rentrant d'une façon générale dans les objectifs de la Banque. Il veille au bon fonctionnement des Caisses affiliées.

Le Conseil d'Administration de la Banque est composé de cinq représentants du pilier A, cinq représentants du pilier B, deux représentants du pilier C, de trois membres indépendants dont le président du Conseil d'Administration ainsi que de deux membres du Comité de Direction.

En vertu de l'article 12 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée, est considéré comme un établissement de crédit unique l'ensemble formé par la Banque Raiffeisen et par les Caisses Raiffeisen affiliées. Par affiliation au sens dudit article, il faut entendre la détention d'une ou de plusieurs parts dans les fonds sociaux de la Banque.

Les engagements de la Banque et des Caisses Raiffeisen affiliées constituent des engagements solidaires.

La gestion journalière des affaires de la Banque ainsi que la représentation de la Banque, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées au Comité de Direction.

La surveillance de chaque Caisse Raiffeisen affiliée est confiée à un ou plusieurs commissaires. Leurs comptes annuels individuels ne sont pas soumis à une révision selon les normes internationales de révision. En vertu de l'article premier de la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée, l'ensemble que constituent la Banque Raiffeisen et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans des comptes consolidés.

NOTE 1 - GENERALITES (suite)

Nature des activités

La Banque a pour objet l'exploitation d'un institut financier compensateur et bancaire, sous forme d'une caisse d'épargne et de crédit au sens de la loi relative au secteur financier, dont les principales opérations consistent à faire des opérations bancaires et financières, à recevoir du public des dépôts et d'autres fonds remboursables, à consentir des prêts et crédits, à gérer et administrer pour compte de tiers des portefeuilles et des activités d'affaires, à assister les Caisses Raiffeisen affiliées et à effectuer toutes les opérations lui étant nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de son objet social.

La Banque a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients en leur donnant le meilleur service au moindre coût possible selon les principes établis par F.W. Raiffeisen.

Elle a entre autres pour objectif de promouvoir les intérêts des exploitations agricoles et viticoles, de leurs coopératives et organismes professionnels, ainsi que des associés relevant d'autres secteurs économiques et de prendre toute mesure utile et nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit.

Au regard des Caisses Raiffeisen affiliées, la Banque a en particulier pour but de les représenter collectivement et individuellement pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ou particuliers, de promouvoir leur bon fonctionnement et d'organiser et d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur leur organisation et leur gestion.

Toutes les liquidités d'une caisse d'épargne et de crédit affiliée, à l'exception de celles requises pour les opérations journalières, sont obligatoirement déposées auprès de la Banque, qui garantit aux Caisses une rémunération adéquate de leurs liquidités.

Comptes consolidés

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés de la Banque sont établis en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché du Luxembourg.

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

1. Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis conformément à la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée (la « loi sur les comptes des banques »).

2. Périmètre de consolidation

En conformité avec les prescriptions légales applicables, l'ensemble que constituent la Banque et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans les comptes consolidés. Au 31 décembre 2017, la consolidation par intégration globale est appliquée pour les 13 Caisses Raiffeisen affiliées qui détiennent chacune des parts dans le fonds social de la Banque.

Toutes les sociétés comprises dans la consolidation ont le même exercice social.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

	Siège social	Fraction du capital détenu 31/12/17	Fraction du capital détenu 31/12/16
Parts dans des entreprises liées :			
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,0%	100,0%
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A.	Luxembourg	100,0%	100,0%
Raiffeisen Vie S.A.	Luxembourg	50,0%	50,0%
Raiffeisen Finance S.A.	Luxembourg	100,0%	100,0%
Participations :			
Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A.	Luxembourg	10,0%	10,0%
Europay S.C.	Luxembourg	4,44%	4,44%
Visalux S.C.	Luxembourg	8,17%	8,25%
Luxtrust S.A.	Luxembourg	0,54%	0,54%
Agroenergie S.à r.l.	Luxembourg	16,66%	16,66%
Luxfund Advisory S.A.	Luxembourg	7,97%	7,76%
FS/B Actions	Luxembourg	6,53%	6,53%
FS/T Actions	Luxembourg	6,53%	6,53%

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

3. Méthode de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée.

Les éléments d'actif, de passif, de hors-bilan, ainsi que les produits et les charges des sociétés comprises dans la consolidation sont repris intégralement aux comptes consolidés.

Toutes les transactions et tous les soldes inter-sociétés significatifs sont éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés.

4. Evaluation

1. Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et en conformité avec les lois et les règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Les règles d'évaluation appliquées par la Banque se basent sur le chapitre 7 de la loi sur les comptes des banques.

2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monétaire qui consiste à maintenir les postes d'actif et de passif dans leurs devises d'origine. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant applicables à la date de bilan.

Aussi bien les pertes que les bénéfices de change réalisés et non réalisés lors de la réévaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice, à l'exception de ceux sur postes d'actif et de passif spécifiquement couverts par des opérations de change à terme (« swaps » et opération de change à terme couvrant des postes d'intérêts). La réévaluation de ces opérations n'affecte pas le résultat de l'exercice en cours.

Les résultats provenant d'opérations de change à terme couvrant des postes du bilan sont inclus suivant le principe de la spécificité des exercices au prorata temporis sous les postes d'intérêts perçus ou bonifiés.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

3. Instruments dérivés

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent d'instruments dérivés tels que swaps de taux d'intérêts, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction en hors-bilan.

A la date d'établissement du bilan, si nécessaire, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée au passif du bilan sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ».

Dans le cas où l'instrument financier couvre un poste individuel d'actif ou de passif ou un portefeuille d'actifs ou de passifs et l'unité économique est établie, ainsi que dans des cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse ne laissant pas de position ouverte, aucune provision n'est constituée.

4. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables. Le montant de la correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances et la valeur recouvrable estimée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de trimestre tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Les corrections de valeur sont déduites des actifs auxquels elles se rattachent.

5. Provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôt, s'élève à 1,25% des actifs à risques.

La provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

6. Fonds pour risques bancaires généraux

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan consolidé.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

7. Valeurs mobilières

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- un portefeuille d'immobilisations financières qui inclut les valeurs mobilières destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque ;
- un portefeuille de négociation qui reprend les valeurs mobilières acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- un portefeuille de placement qui comprend des valeurs mobilières acquises dans un but de rendement et de constituer une certaine structure d'actifs.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

Immobilisations financières

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition.

En cas de dépréciation durable d'un titre de créance, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur recouvrable estimée est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'un titre de créance a pu se déprécier.

Les agios (différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre) et les disagios (différence négative entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement) sont amortis linéairement.

Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market ». Suivant cette méthode, les valeurs mobilières sont valorisées au plus faible du prix d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur de marché est généralement déterminée par référence au cours boursier.

Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « mark-to market ».

8. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan consolidé.

9. Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées en devise originale au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan consolidé.

En cas de dépréciation durable, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur d'évaluation est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une participation ou part dans une entreprise liée a pu se déprécier.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

10. « Beibehaltungsprinzip »

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value des actifs en question en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des banques.

11. Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont renseignés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs incorporels et corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation. Les terrains, œuvres d'art et acomptes versés ne sont pas amortis.

Les taux d'amortissement pratiqués pour les postes les plus importants sont les suivants :

I) Immobilisations incorporelles :	de 10% à 33%
II) Constructions, installations techniques et agencements :	de 1.5% à 25%
III) Systèmes informatiques :	de 10% à 33%
IV) Matériel de bureau, mobilier :	de 10% à 25%

12. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation, en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu, porte notamment sur des plus-values réalisées lors de la vente de participations, d'immeubles et de terrains.

13. Impôts

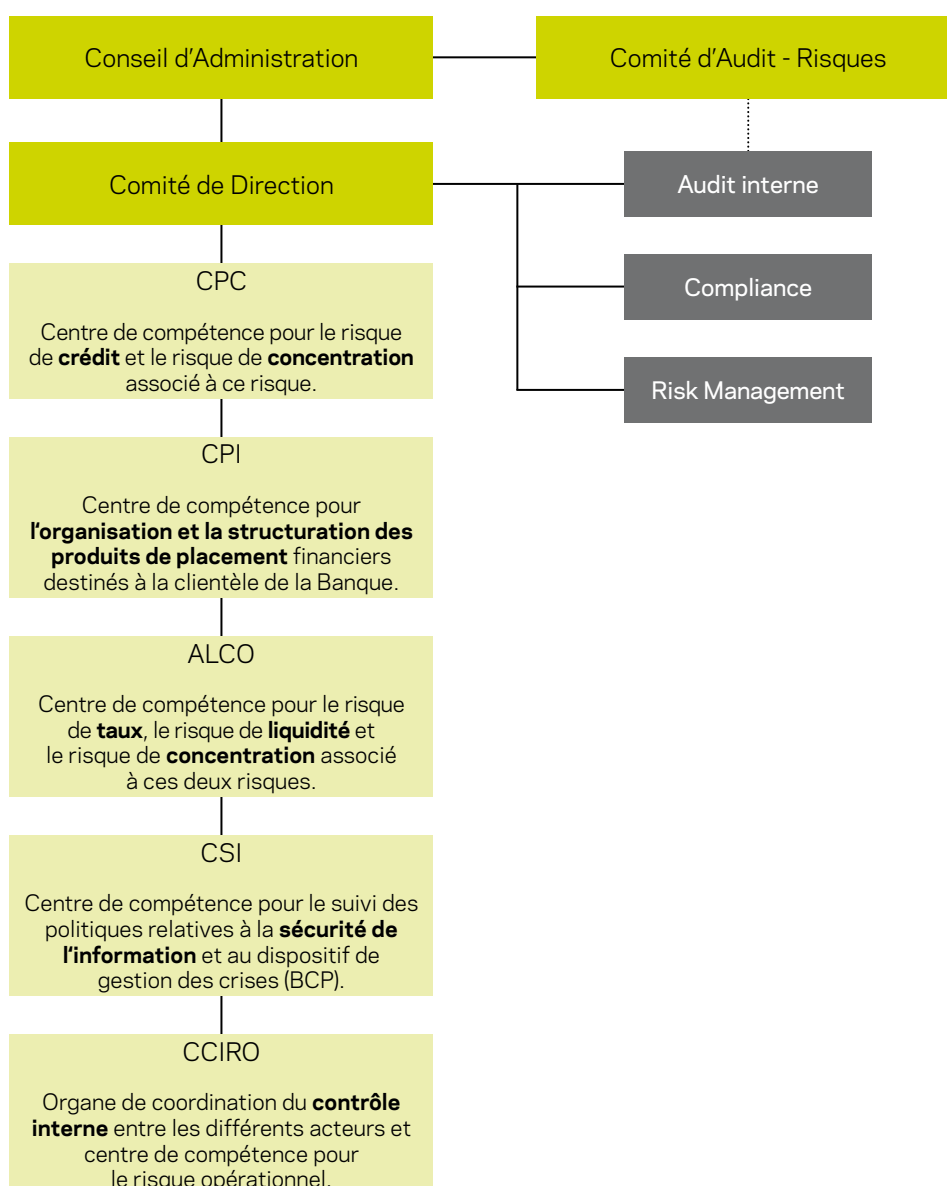
Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES

La Banque accorde une importance toute particulière à la gestion des risques auxquels elle est exposée. Les différents risques sont suivis et gérés par des comités opérationnels spécifiques à leur nature sur base de la stratégie des risques et de l'appétence au risque définies par le Conseil d'Administration.

1. La gouvernance et les organes de la gestion des risques

Une structure robuste de gouvernance en matière de gestion des risques dans le cadre de laquelle les risques importants découlant de la stratégie commerciale de la Banque sont suivis et gérés est en place. Cette structure se base sur des rôles et responsabilités clairement définis au sein de la Banque.



NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

Le Conseil d'Administration

Il définit la stratégie en matière de risques, l'appétence aux risques et l'organisation de la gestion des risques ainsi que les rôles et responsabilités qui en découlent pour les différents organes. Il fixe les principes directeurs et objectifs régissant la prise de risques par la Banque et confie la gestion courante au Comité de Direction qui l'informe régulièrement sur la situation du niveau global des risques ainsi que sur les risques émergents.

Le Comité d'Audit - Risques

Le Conseil d'Administration se fait assister par un comité spécialisé dans le domaine de l'audit, des risques, ainsi que de la compliance. Ce comité fournit des appréciations concernant l'organisation et le fonctionnement de la Banque dans les domaines précités en vue de permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer de manière efficace leur mission de surveillance et d'assumer leurs responsabilités.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration, formalisée aux travers de différentes politiques de risques. Ces dernières définissent un ensemble de limites et d'indicateurs de risques afin de garantir en permanence que l'appétence aux risques et le niveau des fonds propres réglementaires et économiques soient respectés.

Les Comités Opérationnels

Le Comité de Direction s'appuie sur cinq comités opérationnels pour le suivi des risques :

1. ALCO - Comité Gestion Actif - Passif
2. CPC - Credit Policy Committee
3. CCIRO - Comité de Contrôle Interne et des Risques Opérationnels
4. CSI - Comité de la Sécurité de l'Information
5. CPI - Comité des Produits d'Investissements

Ces comités sont les centres de compétence de la Banque afin de définir les politiques respectives et de fixer le cadre dans lequel les activités métiers doivent se dérouler. Chaque comité est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé des responsables des départements concernés ainsi que du Chief Risk Officer.

Leurs rôles et responsabilités sont détaillés dans le rapport Pilier 3 de la Banque.

Risk Management

La fonction Risk Management est une fonction indépendante qui surveille et contrôle les risques en s'appuyant sur les cinq comités opérationnels auxquels il participe.

La mission du Risk Management est de développer et de continuer à améliorer les méthodes et principes de la gestion des risques de la Banque, de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le reporting des risques. Il lui revient également de promouvoir une « culture risque » au sein des différents métiers et de mettre en place des politiques de gestion de risques.

Par ailleurs, le Risk Management assure également, sous la responsabilité du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI), l'organisation et le pilotage de la sécurité de l'information à travers la mise en œuvre d'une politique globale de sécurité de l'entreprise.

Il en est de même du suivi de toute l'activité liée aux assurances conclues par la Banque pour protéger son personnel et son patrimoine ainsi que le suivi opérationnel des filiales Raiffeisen Vie et Raiffeisen Luxembourg Ré.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

Compliance

La fonction Compliance est une fonction indépendante. Sa mission principale consiste à protéger la Banque des risques Compliance (tels que les risques de sanctions, les risques de litiges, les risques de réputation, les risques d'infraction à des règles éthiques, etc.) liés au non-respect et à la non-conformité aux cadres légal et réglementaire en vigueur. La fonction Compliance assiste la Direction de la Banque dans l'anticipation, la détection, l'évaluation, la gestion et le contrôle de ces risques. Les principaux domaines d'intervention de la Compliance sont la déontologie, la protection des investisseurs, l'intégrité des marchés financiers et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Elle contribue également, en tant que partie intégrante des contrôles internes du troisième niveau, au respect par la Banque de l'application correcte des règles de conduite applicables au secteur financier. Ces contributions au bon fonctionnement de la Banque améliorent la qualité du service à la clientèle et la maîtrise des risques de non-conformité. La fonction Compliance assure la veille réglementaire au sein de la Banque, centralise et traite les réclamations déposées par la clientèle.

Audit Interne

L'Audit Interne est, au sein de la Banque, une fonction indépendante et objective qui a pour objet d'apporter une assurance sur le degré de maîtrise des opérations et de fournir des services de conseil pour les améliorer, et contribuer à créer de la valeur ajoutée. Il aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. D'une manière générale, l'Audit Interne examine et évalue si les dispositifs en matière d'administration centrale, de gouvernance interne et de gestion des risques, conçus et mis en œuvre par la Direction sont adéquats et fonctionnent de manière efficace.

La mission, la position, les pouvoirs et les responsabilités, l'étendue ainsi que les modalités de l'intervention de la fonction d'Audit Interne au sein de la Banque sont définis dans la charte d'audit interne qui se réfère au Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles (CRIPP) de l'Audit Interne et à la réglementation en vigueur.

2. La Stratégie de risques

Stratégie en matière de risques

D'une manière générale et quel que soit le type de risque, la Banque a défini, dans le cadre de sa stratégie en matière de risques, les principes directeurs régissant la détection, la mesure, la déclaration, la gestion et le contrôle des risques. Cette stratégie s'appuie sur 4 leviers :

- Un cadre organisationnel définissant les rôles et responsabilités des acteurs ;
- Un processus de gestion des risques pour chaque risque ;
- Un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques ;
- Un programme de stress tests combinant des analyses de sensibilité de risques individuels avec des analyses intégrées.

Appétence au Risque

La Banque a défini le niveau et les types de risques qu'elle est disposée à accepter au travers d'un « Risk Appetite Statement ». Ce dernier, approuvé par le Conseil d'Administration, s'inscrit pleinement avec la stratégie commerciale de la Banque. Il est basé sur différents piliers, reflétant les risques encourus par la Banque. Chaque pilier se traduit par un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Le respect de l'appétence au risque de la Banque est suivi trimestriellement et est présenté au Comité de Direction, au Comité d'Audit - Risques et au Conseil d'Administration.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process)

L'ICAAP exige des banques d'identifier et d'évaluer tous les risques actuels et futurs auxquels elles pourraient être exposées, de suivre ces risques de manière appropriée et de maintenir des fonds propres économiques adaptés à son niveau de risques. L'ICAAP est un processus continu et un outil de pilotage important au regard des évolutions récentes de l'environnement financier et réglementaire.

Dans la gestion de ses fonds propres, la Banque Raiffeisen veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec ses objectifs de :

- Maintenir sa solidité financière, qui est étroitement corrélée au profil de risque global de la Banque et à son appétence aux risques ;
- Préserver son indépendance financière pour financer son développement interne et externe ;
- Assurer un déploiement optimal des fonds propres entre ses divers métiers ;
- Garantir une bonne résilience de la Banque en cas de situations extrêmes.

L'objectif interne de solvabilité de la Banque est fixé par rapport aux ratios de solvabilité réglementaires « Tier 1 » et « Total ratio » ainsi qu'à travers le ratio interne de solvabilité ICAAP.

3. Le profil de risque de la Banque

Les risques encourus par la Banque naissent des activités qu'elle opère ainsi que de la stratégie commerciale poursuivie. Cette section énumère les principaux types de risques auxquels la Banque fait face et donne un aperçu de la gestion des risques effectués. Les méthodes adoptées afin de mesurer et mitiger ces risques sont décrites dans le rapport Pilier 3.

a) Le risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte, partielle ou totale, découlant de la défaillance de débiteurs ou de contreparties. Il est présent dans les activités de crédit à la clientèle et dans les activités de marchés financiers et des capitaux pour compte propre.

Tous les départements et fonctions de support de la Banque utilisent des instruments et suivent des règles et des procédures pour gérer le risque de crédit. Les métiers agissent dans le cadre des règles et procédures en place, dont le respect est suivi au moyen du dispositif de contrôle interne.

La majorité des expositions de la Banque est représentée par des crédits accordés au secteur économique luxembourgeois, démontrant le fort ancrage de la Banque dans l'économie nationale. Dans le cadre de son activité de marché pour compte propre, la Banque a investi et a traité principalement avec des pays de l'OCDE au cours de l'exercice 2017, en respectant les limites individuelles par pays.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

- Activités de crédit à la clientèle

Dans le cadre des activités de crédits de la Banque, des critères d'acceptation des contreparties ont été définis.

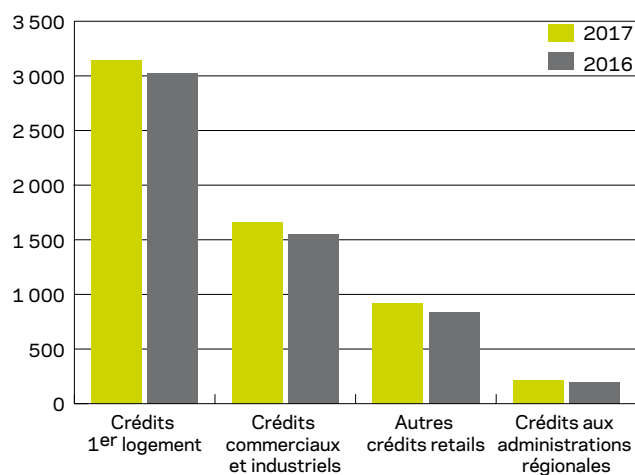
L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, des moyens financiers à sa disposition, des types de risques auxquels la Banque est confrontée, de l'objet et de la structure de l'opération ainsi que, le cas échéant, des garanties y attachées.

L'octroi et la surveillance des crédits suivent une structure décisionnelle hiérarchisée en différents comités de crédits selon le type ou la taille des crédits. La Banque vise à limiter les risques en ayant recours à des sûretés réelles (hypothèque, nantissement de titres, dépôt d'épargne bloqué) et personnelles (cautionnement) tout en surveillant de très près le respect des plans de remboursement et l'utilisation des lignes de crédit.

La dégradation de la situation financière d'une contrepartie conduit à l'inscription des créances sur une liste de surveillance. Un comité de suivi des risques de crédit central pour toute l'organisation décide des actions de suivi pour les clients qui sont en retard de paiement ou en dépassement de leurs comptes. Concernant la reconnaissance des défauts, la Banque a élaboré une définition conforme à Bâle III.

Type d'opération	Créances envers la clientèle et crédit bail (montants bruts)	
	2017 en EUR	2016 en EUR
Crédits 1 ^{er} logement	3 139 901 441	3 020 797 457
Crédits commerciaux et industriels	1 663 442 676	1 548 563 104
Autres crédits retails	918 925 769	833 100 031
Crédits aux administrations régionales	212 747 457	194 794 615
TOTAL	5 935 017 343	5 597 255 207

EUR Millions



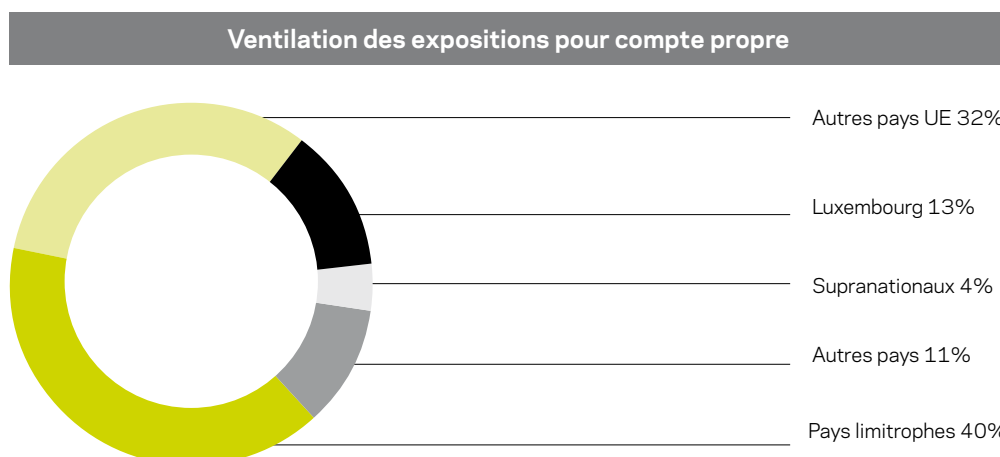
NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

- *Activités de marché pour compte propre*

Dans le cadre des activités de marché pour compte propre, la limite maximale pour chaque contrepartie est déterminée en fonction de notations externes de la contrepartie et en fonction des fonds propres de la Banque. Les encours par rapport aux limites fixées et les évolutions des notations externes des contreparties sont suivis de manière continue par le Middle-Office qui rapporte à la fonction Risk Management. Les encours sont déclinés entre les expositions à court terme (< 12 mois - Money Market) et à long terme (durée maximale 10 ans - Capital Market).

Pour calculer le risque de crédit sur une contrepartie, la Banque utilise le concept d'engagement total du débiteur. Cela signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie. Chaque limite individuelle est décidée par le Comité de Direction sur proposition du département Marchés Financiers & Trésorerie et sur base d'un avis du département Crédits et Juridique et de la fonction Risk Management.

La ventilation des expositions pour compte propre par pays en 2017 est la suivante :



Le département Marchés Financiers & Trésorerie dispose d'outils d'information lui permettant de vérifier avant la conclusion d'une opération le montant de la limite allouée et l'encours actuel de chacune des contreparties.

Les obligations à taux fixes et à taux variables achetées par la Banque pour le compte du portefeuille propre ont, au 31 décembre 2017, une durée moyenne restant à courir de 3 années.

La Banque mesure et contrôle son risque global de crédit sur le portefeuille propre en ayant recours à l'indicateur Credit Value at Risk (CVaR) et à des analyses de sensibilité.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

- Activités de couvertures et dérivés

Les positions de la Banque en instruments dérivés se limitent essentiellement à des Interest Rate Swap (IRS) contractés en application de contrats cadres (master agreement) de type ISDA (« International Swaps and Derivatives Association Inc »).

Zone géographique	Interest Rate Swaps	
	2017 en EUR	2016 en EUR
Luxembourg	52 750 000	55 980 000
Autres pays EMUM*	113 083 947	407 271 579
TOTAL	165 833 947	463 251 579

*Autres pays membres de l'Union économique et monétaire

Le coût de remplacement global pour les IRS, calculé conformément à la réglementation en vigueur, est :

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	Coût de remplacement global	
	2017 en EUR	2016 en EUR
Echéance résiduelle inférieure à 1 an	0	0
Echéance résiduelle comprise entre 1 an et 5 ans	604 345	591 608
Echéance résiduelle supérieure à 5 ans	299 475	766 575
TOTAL	903 820	1 358 183

b) Risque de marché

Le risque de marché se rapporte aux risques de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les prix de titres, les taux de change ou encore les taux d'intérêt.

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue d'une part le risque de transformation - résultant de la différence structurelle entre les termes des actifs et des passifs de la Banque (bilan et hors-bilan) -, et d'autre part, le risque lié à l'activité et aux opérations de négociation (« trading »).

A noter que ces dernières sont négligeables.

Toutes les activités à vocation « Marché » sont confiées au département Marchés Financiers & Trésorerie en tant que « one window to the market » tandis que le Middle-Office veille à l'application des procédures et au respect des limites.

Les 3 catégories suivantes du risque de marché sont identifiées au sein de la Banque :

- Le risque de taux d'intérêt ;
- Le risque de change ;
- Le risque de variation de cours.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

- *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux encouru par le porteur d'une créance ou d'une dette comporte un risque général qui est lié à l'évolution des taux de marché. La Banque mesure et contrôle son risque global de taux en ayant recours à l'indicateur Value at Risk (VaR) et les analyses de sensibilité.

Des limites appropriées ont été fixées par la Banque dans le cadre de la gestion des risques liée à l'évolution générale des taux d'intérêt. Le Middle-Office effectue un suivi journalier de ces limites ainsi qu'un reporting à l'attention du Comité de Direction.

- *Le risque de change*

Le risque de change de la Banque résulte principalement des opérations de change des activités de la clientèle, opérations qui sont couvertes en majeure partie directement dans le marché. Le risque résiduel au niveau des positions de change est, par conséquent, très faible.

Un dispositif de limites a été fixé par la Banque et fait l'objet d'un suivi journalier.

- *Le risque de variation de cours*

Le risque de variation de cours est un risque de prix, lié à l'évolution des cours de bourse, sur la position détenue sur un actif financier déterminé.

Ce risque est négligeable dans le cadre des activités actuelles de la Banque.

c) Risque de liquidité

La Banque définit le risque de liquidité comme le risque de ne pas être capable de satisfaire toutes ses obligations de paiement à tout moment sans réaliser de pertes démesurées. Le risque de liquidité peut ainsi être une conséquence directe d'un autre type de risque tel que le risque de crédit, de concentration, opérationnel ou encore le risque de marché.

Le refinancement des activités de crédit de la Banque s'effectue principalement par les dépôts de la clientèle. De cette façon, le recours par la Banque aux marchés financiers pour emprunter de l'argent reste limité. Par ailleurs, la Banque applique une politique très conservatrice en matière de transformation d'échéances.

La Banque surveille et gère sa liquidité interne au moyen d'un suivi journalier par le département Marchés Financiers & Trésorerie. Le Risk Management effectue aussi un suivi mensuel à travers un modèle développé en interne qui se base sur les cash-flows de l'ensemble des opérations de la Banque.

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, la Banque a développé un modèle qui lui permet de modifier certains paramètres afin de refléter une situation économique fortement dégradée. Ces stress tests permettent à l'ALCO d'anticiper et, le cas échéant, corriger certains mouvements défavorables à la Banque.

La qualité du portefeuille de titres de la Banque, en termes de rating, ainsi que son profil d'échéances permet à la Banque d'accéder à des liquidités supplémentaires via le marché des "repurchase agreement" ou via la participation à des opérations de politique monétaire auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Ces dispositions font partie intégrante du « Contingency Funding Plan Liquidity » de la Banque.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

d) Risque opérationnel

Le risque opérationnel comprend le risque de perte directe ou indirecte résultant d'une défaillance attribuable à des procédures, d'une erreur ou faute humaine, d'un dysfonctionnement de systèmes ou encore d'évènements extérieurs.

La maîtrise de ce risque est assurée par des règles et procédures détaillées et un système de contrôle interne. La Banque vise également à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

Par ailleurs la Banque a mis en place un Business Continuity Plan (BCP) qui définit les procédures et mesures opérationnelles pour assurer la continuité des affaires courantes et critiques en cas d'un sinistre majeur. D'autre part, elle souscrit des polices d'assurance en rapport avec la réalisation de différents risques inhérents à ses activités afin de se couvrir de manière optimale contre des pertes financières éventuelles.

e) Risque de concentration

Le risque de concentration correspond à une exposition considérable au sein d'un même risque ou de manière transversale sur plusieurs catégories de risques, susceptible d'entraîner des pertes suffisamment importantes pouvant menacer la solidité d'un établissement. La Banque identifie le risque de concentration sous différents types de risque notamment le risque de crédit, le risque de liquidité ou encore le risque d'affaires.

- Concentration du risque de crédit

La Banque surveille le risque de concentration qui découle de son activité de crédit à travers des limites qui suivent les expositions sur les sous-portefeuilles. A titre illustratif, la Banque a mis en place des plafonds géographiques afin de contrôler son exposition sur différents pays.

- Concentration du risque de liquidité

Les dépôts de certaines contreparties sont limités par rapport au total des dépôts ainsi que par contrepartie dans le but de mitiger le risque de liquidité qui pourrait survenir d'une concentration excessive.

- Concentration du risque d'affaires

La Banque porte une attention particulière au risque de concentration qui pourrait se traduire en risque d'affaires. Un suivi continu est effectué afin de s'assurer que la stratégie commerciale poursuivie ne génère pas de concentrations démesurées pouvant menacer la stabilité du bilan.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 4.1 - ECHEANCIER DES ACTIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Les actifs financiers primaires sont répartis en fonction de leur durée résiduelle de la manière suivante :

Au 31 décembre 2017	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2017
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	688 512 186,07	0,00	0,00	0,00	688 512 186,07
Créances sur les établissements de crédit	208 676 440,89	0,00	0,00	0,00	208 676 440,89
Créances sur la clientèle	393 124 326,59	780 526 009,80	208 309 438,58	4 358 778 714,73	5 740 738 489,70
Opérations de crédit-bail	1 393 200,12	84 861 156,93	6 786 477,03	18 209 414,83	111 250 248,91
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	85 331 923,42	64 209 210,35	689 135 190,12	201 100 078,49	1 039 776 402,38
TOTAL	1 377 038 077,09	929 596 377,08	904 231 105,73	4 578 088 208,05	7 788 953 767,95

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2016	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2016
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	545 757 819,23	0,00	0,00	0,00	545 757 819,23
Créances sur les établissements de crédit	239 500 841,59	0,00	0,00	0,00	239 500 841,59
Créances sur la clientèle	525 907 015,34	195 690 533,90	644 551 803,27	4 052 847 420,30	5 418 996 772,81
Opérations de crédit-bail	996 414,30	5 323 796,33	80 488 168,89	11 231 174,16	98 039 553,68
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	121 779 399,60	204 267 196,00	624 489 136,15	123 515 836,05	1 074 051 567,80
TOTAL	1 433 941 490,06	405 281 526,23	1 349 529 108,31	4 187 594 430,51	7 376 346 555,11

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.2 - OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail ont été effectuées avec la clientèle non-bancaire uniquement.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.3 - VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations » et « Parts

dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle :

	Valeurs cotées 2017	Valeurs non cotées 2017	Total 2017
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 039 776 402,38	0,00	1 039 776 402,38
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	17 002 723,45	0,00	17 002 723,45
Participations	0,00	1 062 799,06	1 062 799,06
Parts dans des entreprises liées	0,00	25 198 914,71	25 198 914,71
TOTAL	1 056 779 125,83	26 261 713,77	1 083 040 839,60

	Valeurs cotées 2016	Valeurs non cotées 2016	Total 2016
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 074 051 567,80	0,00	1 074 051 567,80
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	11 084 117,18	0,00	11 084 117,18
Participations	0,00	1 364 538,78	1 364 538,78
Parts dans des entreprises liées	0,00	25 198 914,71	25 198 914,71
TOTAL	1 085 135 684,98	26 563 453,49	1 111 699 138,47

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.4 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Au 31 décembre 2017, le montant des valeurs mobilières figurant au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et qui viennent à échéance dans l'année qui suit la date de clôture du bilan est de 149 541 133,77 EUR (au 31 décembre 2016 : 326 046 595,00 EUR).

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit :

	2017	2016
Titres du portefeuille des immobilisations financières	379 212 109,80	448 280 550,87
Titres du portefeuille de placement	660 564 292,58	625 771 016,93
Titres du portefeuille de négociation	0,00	0,00
TOTAL	1 039 776 402,38	1 074 051 567,80

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2017, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 1 361 121,44 EUR (au 31 décembre 2016 : 3 555 985,04 EUR).

Au 31 décembre 2017, la juste valeur des titres du portefeuille des immobilisations financières s'élève à 389 788 101,50 EUR (au 31 décembre 2016 : 460 001 237,50 EUR).

Au terme de l'exercice, la différence nette entre la juste valeur et la valeur comptable du portefeuille des immobilisations financières, hors prise en compte des agios et disagios cumulés, s'établit à 10 533 943,75 EUR (au 31 décembre 2016 : 11 671 164,25 EUR).

Au 31 décembre 2017, la proratisation cumulée depuis la date d'acquisition des disagios et des agios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre comme suit :

	2017	2016
Disagios	546 006,26	384 738,72
Agios	13 952 199,53	15 752 069,97

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.5 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE, PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2017, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 98 530,54 EUR (au 31 décembre 2016 : 98 529,54 EUR).

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les participations n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

NOTE 4.6 - ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DETIENT AU MOINS 20% DU CAPITAL

Dénomination et siège	Actions détenues en %	Comptes annuels arrêtés au	Devise	Capitaux Propres (*)	Résultat de l'exercice
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A. - Luxembourg	100.00%	31.12.2017	EUR	9 559 065,53	857 451,27
Raiffeisen Finance S.A. - Luxembourg	100.00%	31.12.2017	EUR	280 525,41	516,59
Raiffeisen Vie S.A. - Luxembourg	50.00%	31.12.2017	EUR	25 905 555,07	3 516 856,01
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A. - Luxembourg	100.00%	31.12.2017	EUR	3 500 000,00	0

* hors résultat de l'exercice

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les parts dans des entreprises liées n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

NOTE 4.7 - AUTRES ACTIFS

Le poste « Autres actifs » est composé des éléments suivants :

	2017	2016
Valeurs à recevoir à court terme	113 118,63	296 027,63
Métaux précieux	1 361,62	1 361,62
Autres	5 873 512,09	12 717 041,99
TOTAL	5 987 992,34	13 014 431,24

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.8 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

Postes	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
1. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	448 330 073,25	118 859 338,50	-187 935 254,00	0,00	379 254 157,75	0,00	-42 047,95	379 212 109,80
2. Participations	1 747 470,91	0,00	-118,07	0,00	1 747 352,84	-684 148,20	-405,58	1 062 799,06
3. Parts dans des entreprises liées	25 198 914,71	0,00	0,00	0,00	25 198 914,71	0,00	0,00	25 198 914,71
4. Actifs incorporels dont :	33 454 405,10	1 631 913,52	-35 903,08	0,00	35 050 415,54	-25 319 783,54	0,00	9 730 632,00
Concessions, brevets, marques ainsi que droits et valeurs similaires qui ont été acquis à titre onéreux sans faire partie des éléments d'un fonds de commerce	33 454 405,10	1 631 913,52	-35 903,08	0,00	35 050 415,54	-25 319 783,54	0,00	9 730 632,00
5. Actifs corporels dont :	107 140 972,70	4 182 315,82	-802 919,98	0,00	110 520 368,54	-63 725 299,80	-1 080 615,11	45 714 453,63
a) Terrains, constructions, installations techniques, machines et agencements	83 507 815,50	1 873 479,37	-665 242,48	309 721,35	85 025 773,74	-43 198 345,66	-972 179,30	40 855 248,78
b) Systèmes informatiques et véhicules de société	15 812 293,45	1 168 451,64	-71 510,47	1 746,03	16 910 980,65	-14 958 667,95	-45 376,87	1 906 935,83
c) Matériel de bureau, mobilier et œuvres d'art	7 809 418,75	238 371,03	-65 977,67	17 676,96	7 999 489,07	-5 568 286,19	-56 507,54	2 374 695,34
d) Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	11 445,00	902 013,78	-189,36	-329 144,34	584 125,08	0,00	-6 551,40	577 573,68

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.9 - ACTIFS CORPORELS

Au 31 décembre 2017, les actifs corporels comprennent pour 35 227 174,16 EUR (au 31 décembre 2016 : 35 869 554,91 EUR) des terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.10 - CREANCES SUR DES ENTREPRISES LIEES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LE GROUPE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants (hors imputation de la provision forfaitaire) :

	Entreprises liées 2017	Participations 2017
Créances sur la clientèle	34 977 683,71	40 101,31

	Entreprises liées 2016	Participations 2016
Créances sur la clientèle	36 241 118,82	43 728,13

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.11 - ACTIFS EN DEVICES ETRANGERES

Au 31 décembre 2017, le montant global converti en euros des éléments d'actifs libellés en devises, autres que l'euro,

s'élève à 120 726 600,32 EUR (au 31 décembre 2016 : 163 838 994,72 EUR).

NOTE 4.12 - ACTIFS SUBORDONNES

Au 31 décembre 2017, la Banque détient un actif à caractère subordonné :

	2017	2016
Créances sur la clientèle	3 113 265,12	3 108 774,27

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.13 - ACTIFS DONNES EN GARANTIE PAR LA BANQUE

Au 31 décembre 2017, la Banque dispose d'un portefeuille d'actifs susceptibles d'être donnés en garantie pour une valeur d'acquisition de 914 698 850,53 EUR (au 31 décembre 2016 : 1 009 502 388,15 EUR).

Au 31 décembre 2017, le montant des actifs effectivement donnés en garantie s'élève à 345 849 498,98 EUR (au 31 décembre 2016 : 337 104 415,00 EUR).

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

| NOTE 4.14 - ECHEANCIER DES PASSIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Au 31 décembre 2017	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2017
Dettes envers des établissements de crédit	44 608 307,38	69 500 000,00	338 000 000,00	0,00	452 108 307,38
Dettes envers la clientèle dont :	5 596 850 493,03	420 373 422,95	548 731 613,79	120 679 703,38	6 686 635 233,15
dépôts d'épargne à vue	879 576 913,17	0,00	0,00	0,00	879 576 913,17
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	6 339 820,04	280 283 218,93	243 200 570,00	7 123 500,00	536 947 108,97
autres dettes à terme et à préavis	901 511 107,04	121 638 886,03	210 000 000,00	0,00	1 233 149 993,07
Dettes représentées par un titre	12 881 175,46	9 612 779,81	80 721 661,60	1 986 204,46	105 201 821,33
Passifs subordonnés	0,00	0,00	0,00	90 000 000,00	90 000 000,00
TOTAL	5 654 339 975,87	499 486 202,76	967 453 275,39	212 665 907,84	7 333 945 361,86

Au 31 décembre 2016	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2016
Dettes envers des établissements de crédit	70 528 779,18	75 240 823,63	238 081 297,36	468 430,81	384 319 330,98
Dettes envers la clientèle dont :	5 429 081 656,33	363 753 184,02	483 580 692,75	35 527 114,62	6 311 942 647,72
dépôts d'épargne à vue	707 104 002,95	0,00	0,00	0,00	707 104 002,95
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	43 192 320,00	179 795 400,00	329 183 890,43	8 022 850,00	560 194 460,43
autres dettes à terme et à préavis	774 626 470,49	183 957 784,02	154 396 802,32	27 504 264,62	1 140 485 321,45
Dettes représentées par un titre	28 689 098,01	29 070 799,96	95 053 473,28	6 805 539,87	159 618 911,12
Passifs subordonnés	30 000 000,00	0,00	0,00	60 000 000,00	90 000 000,00
TOTAL	5 558 299 533,52	468 064 807,61	816 715 463,39	102 801 085,30	6 945 880 889,82

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.15 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

	2017	2016
Valeurs à payer à court terme	735 936,44	425 040,19
Créanciers privilégiés	7 043 004,30	6 707 441,79
Créanciers divers	31 610 037,30	21 141 415,85
TOTAL	39 388 978,04	28 273 897,83

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.16 - PASSIFS SUBORDONNES

Les charges d'intérêt payées par la Banque pour les passifs subordonnés au cours de l'exercice s'élèvent à 2 192 926,20 EUR (au 31 décembre 2016 : 2 948 701,57 EUR).

Le détail des emprunts obligataires subordonnés en cours au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

Montant de l'emprunt (EUR)	taux d'intérêt	date d'émission	échéance
60.000.000	2,75%	22.05.2015	22.05.2025
30.000.000	2,50%	11.07.2017	11.07.2027

Les contrats d'émission prévoient des circonstances déterminées dans lesquelles un remboursement anticipé est

possible, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

NOTE 4.17 - PROVISIONS

Au 31 décembre 2017, le poste « Autres provisions » se décompose de la façon suivante :

	2017	2016
Provision AGDL/FGDL/Fonds de résolution	48 111 775,98	57 176 565,78
Provisions pour litiges	6 251 633,45	5 837 982,84
Provision forfaitaire sur éléments de hors-bilan	3 315 239,73	2 969 491,40
Provisions pour charges	14 289 656,48	12 767 126,40
Autres provisions	37 000,00	37 000,00
TOTAL	72 005 305,64	78 788 166,42

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.18 - POSTES SPECIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RESERVES

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » se compose uniquement de plus-values de réinvestissement pour un montant de 29 049 080,56 EUR

résultant de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (au 31 décembre 2016 : de 27 674 023,56 EUR).

NOTE 4.19 - PARTS SOCIALES EMISES (FONDS SOCIAL), RESERVES, RESULTAT DE L'EXERCICE ET RESULTATS REPORTES

Le fonds social de la Banque est constitué de 3 catégories de parts sociales :

- les parts de catégorie A sont exclusivement détenues par les Caisses d'épargne et de crédit organisées sous la forme de sociétés coopératives ou associations agricoles au sens de l'article 12(1) de la loi relative au secteur financier et par l'entité juridique créée en 2014 : Raiffeisen Members S.C.
- les parts de catégorie B sont détenues par les autres associés, existants au 1^{er} septembre 2005, personnes physiques et personnes morales de l'économie agricole et viticole.
- les parts de catégorie C sont détenues depuis le 22 février 2016 par POST Luxembourg.

La valeur nominale d'une part sociale s'élève à 0,25 EUR.

Au 31 décembre 2017, la valeur des parts sociales émises de la Banque s'élève à 549 508,00 EUR (31 décembre 2016 : 499 046 EUR). Le fonds social de la Banque Raiffeisen, qui s'élève au 31 décembre 2017 à 2 514,00 EUR (2016 : 2 502,00 EUR) et qui est composé de 4 525 parts de catégorie A, 4 525 parts de catégorie B et 1 006 parts de catégorie C, est éliminé à concurrence de 1 131,25 EUR, ce qui représente les parts détenues par les Caisses Raiffeisen affiliées incluses dans la consolidation.

Sur le bénéfice disponible de la Banque Raiffeisen, il peut être distribué des dividendes qui doivent être séparés en trois parties en proportion de la participation de chaque catégorie de parts sociales dans le fonds social.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie A un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie A. Le solde du dividende de catégorie A est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie A sous forme de parts sociales de catégorie A nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie A est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie A dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie A dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie A aura atteint un montant le permettant.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie B un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie B. Le solde du dividende de catégorie B est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie B sous forme de parts sociales de catégorie B nouvellement émises par la Banque à cette fin.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie B est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie B dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie B dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie B aura atteint un montant le permettant.

Sur le dividende de catégorie C, il peut être proposé aux titulaires de parts sociales de catégorie C soit de percevoir un montant en espèces, soit de recevoir l'équivalent du montant du dividende proposé sous forme de parts sociales de catégorie C nouvellement émises par la Banque à cette fin. Dans le cas d'une telle proposition, chaque titulaire de parts sociales de catégorie C peut déterminer individuellement s'il souhaite recevoir tout ou partie de son dividende soit en espèces, soit en parts sociales. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de parts sociales

de catégorie C est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie C dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie C dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie C aura atteint un montant le permettant.

Le solde du résultat non distribué est affecté aux autres réserves ou reporté à nouveau.

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés coopératives, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5% au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

L'évolution des parts sociales émises (fonds social), des réserves et des résultats reportés peut être détaillée comme suit :

	Parts sociales émises (fonds social)	Réserves	Résultats reportés
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	499 046,00	344 603 918,66	0,00
Augmentation du fonds social	0,00	0,00	0,00
Associés entrants	62 872,00	0,00	0,00
Associés sortants	-12 410,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice clos le 31.12.16	0,00	0,00	16 566 417,40
Affectation du résultat			
- Transfert aux réserves	0,00	16 566 417,40	-16 566 417,40
- Dividendes aux parts sociales	0,00	0,00	0,00
Arrondis	0,00	(0,03)	0,00
Solde au 31 décembre 2017	549 508,00	361 170 336,03	0,00

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.20 - RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE

Le résultat des comptes consolidés peut être réconcilié comme suit :

	2017	2016
BANQUE RAIFFEISEN	8 577 485,18	7 374 094,02
CAISSES RAIFFEISEN affiliées, comptes regroupés	9 698 329,41	9 192 323,38
TOTAL	18 275 814,59	16 566 417,40

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.21 - INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans les fonds propres de la Banque sont nuls.

NOTE 4.22 - DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIEES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	Entreprises liées 2017	Participations 2017
Dettes envers la clientèle	23 942 906,60	282 989,64

	Entreprises liées 2016	Participations 2016
Dettes envers la clientèle	16 637 944,44	217 538,15

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.23 - PASSIFS EN DEVISES ETRANGERES

Au 31 décembre 2017, le montant global converti en EUR des éléments de passif libellés en devises, autres que

l'euro, s'élève à 118 745 673,92 EUR (au 31 décembre 2016 : 165 694 787,59 EUR).

NOTE 4.24 - PASSIFS EVENTUELS

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2017	2016
Garanties et autres substituts directs de crédit	99 060 134,27	93 629 702,10
Contre-garanties	288 084 452,33	195 469 354,34
TOTAL	387 144 586,60	289 099 056,44

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les passifs éventuels ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

NOTE 4.25 - ENGAGEMENTS

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2017	2016
Crédits confirmés, non utilisés	890 271 391,93	602 783 792,12

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les engagements ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

Il existe des engagements qui ne sont ni repris au bilan consolidé, ni au hors-bilan consolidé et qui concernent les engagements de payer dans le futur des loyers fixes pour immeubles loués ou pour des biens pris en location.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.26 - OPERATIONS LIEES AUX TAUX DE CHANGE, AUX TAUX D'INTERET ET A D'AUTRES COURS DU MARCHÉ

Les opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché non encore dénouées aux 31 décembre 2017 et 2016 concernent uniquement les Interest Rate Swaps.

Elles répondent à des objectifs de couverture des effets des fluctuations des taux d'intérêt sur les postes d'actifs et de passif et se présentent de la façon suivante en fonction de leur durée résiduelle :

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	2017 (en valeur notionnelle)	2016 (en valeur notionnelle)
Jusqu'à 3 mois	10 000 000,00	25 400 000,00
3 - 12 mois	15 000 000,00	264 679 999,97
1 - 5 ans	120 868 947,36	120 371 578,94
plus de 5 ans	19 965 000,00	52 800 000,00
TOTAL	165 833 947,36	463 251 578,91

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	2017 (en valeur de marché)	2016 (en valeur de marché)
Jusqu'à 3 mois	-24 321,07	-843 851,70
3 - 12 mois	-348 266,87	-3 134 475,87
1 - 5 ans	-7 531 468,22	-12 214 973,83
plus de 5 ans	-3 354 067,77	-7 154 272,99
TOTAL	-11 258 123,93	-23 347 574,39

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.27 - SERVICES DE GESTION ET DE REPRESENTATION

La Banque offre des services de gestion et de prise ferme au titre desquels elle peut être tenue pour responsable de négligence ou de manquement à ses obligations.

Les services de gestion et de représentation comprennent :

- la gestion de fortune ;
- les opérations fiduciaires ;
- la détention d'avoirs de tiers ;
- la prise ferme de titres.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.28 - VENTILATION DES PRODUITS PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE

La Banque effectue ses opérations essentiellement sur le marché interne de l'Union européenne, avec une partie significative sur le marché luxembourgeois.

NOTE 4.29 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste se décompose comme suit :

	2017	2016
Loyers perçus	1 394 606,20	1 465 733,34
Remboursement sinistres AGDL	258 057,22	587 011,28
Plus-values de cession d'immeubles	1 575 045,90	1 445 152,39
Produits concernant des exercices antérieurs	1 157 229,33	1 778 345,19
Autres	80 270,11	114 921,41
TOTAL	4 465 208,76	5 391 163,61

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.30 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le montant des « Autres charges d'exploitation » renseigné au compte de profits et pertes est composé des postes suivants :

	2017	2016
Frais concernant des exercices antérieurs	368 770,98	119 544,48
Dotations aux provisions	1 315 000,00	1 373 283,18
Autres	255 451,09	141 732,44
TOTAL	1 939 222,07	1 634 560,10

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.31 - IMPÔTS SUR LES RESULTATS ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELS

Les impôts sur les résultats grèvent exclusivement le résultat provenant des activités ordinaires.

NOTE 4.32 - AVANCES ET CREDITS AUX MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET A LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des avances et crédits accordés par la Banque aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de

direction, ainsi que les engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque se présente comme suit :

	Avances et crédits au 31.12.2017	Engagements au 31.12.2017
Membres des organes d'administration et de surveillance	47 296	5 832
Membres de la structure de direction (55 personnes)	12 050	3 033
TOTAL	59 346	8 865

	Avances et crédits au 31.12.2016	Engagements au 31.12.2016
Membres des organes d'administration et de surveillance	40 501	2 074
Membres de la structure de direction (49 personnes)	13 382	397
TOTAL	53 883	2 471

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4.33 - EFFECTIF DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice 2017, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

	Nombre 2017	Nombre 2016
Comité de Direction	5	5
Direction	50	44
Autres cadres et employés	566	562
TOTAL	621	611

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.34 - REMUNERATIONS DES MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET DE LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction en raison de leurs fonctions,

ainsi que les engagements nés ou contractés en matière de pensions de retraite à l'égard des membres des organes précités se présente comme suit :

	Emoluments 2017	Pension de retraite 2017
Membres des organes d'administration et de surveillance	359	0
Membres de la structure de direction (55 personnes)	8 752	887
TOTAL	9 111	887

	Emoluments 2016	Pension de retraite 2016
Membres des organes d'administration et de surveillance	224	0
Membres de la structure de direction (49 personnes)	7 673	781
TOTAL	7 897	781

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4.35 - HONORAIRES DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Le montant total, hors TVA, des honoraires versés pendant l'exercice au réviseur d'entreprises agréé se décompose de la manière suivante :

	2017	2016
Contrôle légal des comptes	204	199
Services de conseil fiscal	0	0
Autres services	6	37
TOTAL	210	236

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.36 - GARANTIE DES DEPOTS ET FONDS DE RESOLUTION

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (la « Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), a été remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100.000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20.000 EUR. La Loi prévoit en outre que les dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100.000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de leur contribution au Fonds de résolution Luxembourg (FRL), respectivement lors de la constitution du Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici le début de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1^{er} alinéa 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participants. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2023.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi, des établissements adhérents et devra être atteint d'ici la fin de l'année 2018. Les contributions seront à verser annuellement entre 2016 et 2018.

Lorsque le niveau de 0,8% sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi.

Au 31 décembre 2017, la provision FGDL/FRL s'élève à 48 111 775,98 EUR (au 31 décembre 2016 : 57 176 565,78 EUR).

Le montant payé en 2017 au titre du FGDL s'élève à 7 604 594,98 EUR (au 31 décembre 2016 : 6 913 027,00 EUR) et au titre du FRL s'élève à 1 460 194,82 EUR (au 31 décembre 2016 : 991 997,00 EUR).

LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG

Alzingen

429, route de Thionville
L-5887 Alzingen
24 50 71 60

Bascharage

121-127, av. de Luxembourg
L-4940 Bascharage
24 50 41 00

Bertrange

19, rue de Mamer
L-8081 Bertrange
24 50 63 30

Bettborn

61, rue Principale
L-8606 Bettborn
24 50 42 00

Bettembourg

320 ZI Scheleck 3
L-3225 Bettembourg
24 50 11 00

Diekirch

4, rue St.-Antoine
L-9205 Diekirch
24 50 43 00

Differdange

6-8, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
24 50 19 00

Dudelange

73, avenue G.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange
24 50 71 00

Echternach

9, rue de la Gare
L-6440 Echternach
24 50 49 30

Esch/Alzette

119, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette
24 50 14 00

Ettelbruck

5, place Marie-Adelaïde
L-9063 Ettelbruck
24 50 31 00

Grevenmacher

7, rue des Bateliers
L-6713 Grevenmacher
24 50 38 00

Junglinster

1, rue de Luxembourg
L-6130 Junglinster
24 50 49 00

Kayl

30-34, Grand-Rue
L-3650 Kayl
24 50 71 40

Leudelange

4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
24 50 67 00

Lux-Centre

28, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
24 50 21 00

Lux-Gare

68, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
24 50 66 00

Lux-Kirchberg

41b, avenue J-F Kennedy
L-1855 Luxembourg
24 50 18 00

Lux-Limpertsberg

41, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
24 50 12 00

Lux-Merl

12, place Thorn
L-2637 Luxembourg
24 50 68 00

Mamer

65, route d'Arlon
L-8211 Mamer
24 50 63 00

Marnach

2, rue de Marbourg
L-9764 Marnach
24 50 52 50

Mersch

13, rue de la Gare
L-7535 Mersch
24 50 13 80

Mondorf

13, avenue Fr. Clement
L-5612 Mondorf-les-Bains
24 50 53 00

Niederanven

130A, route de Trèves
L-6940 Niederanven
24 50 51 00

Pétange

21, route de Luxembourg
L-4761 Pétange
24 50 17 00

Redange/Attert

23, Grand-Rue
L-8510 Redange/Attert
24 50 60 40

Remich

6, op der Kopp
Z. d'activités Jongebösch
L-5544 Remich
24 50 70 00

Saeul

1, rue de Mersch
L-7470 Saeul
24 50 60 70

Sandweiler

12-14, rue Principale
L-5240 Sandweiler
24 50 51 50

Soleuvre

5, rue du Knapp
L-4465 Soleuvre
24 50 41 20

Steinfort

16-18 rue de Kleinbettingen
L-8436 Steinfort
24 50 63 70

Strassen

165, route d'Arlon
L-8009 Strassen
24 50 16 00

Walferdange

20, rue de Diekirch
L-7220 Walferdange
24 50 15 00

Wasserbillig

4, route d'Echternach
L-6617 Wasserbillig
24 50 38 50

Weiswampach

45, Gruuss-Strooss
L-9991 Weiswampach
24 50 52 70

Wiltz

9, rue G.-D. Charlotte
L-9515 Wiltz
24 50 44 00

Wincrange

Maison 61
L-9780 Wincrange
24 50 52 00

